

2019

# (**décision modificative n°2**)

RAPPORT DE PRÉSENTATION

**métropole  
GrandNancy**



La deuxième décision modificative de l'année 2019 comporte :

- **des inscriptions qui impactent l'équilibre général des budgets :**
  - crédits complémentaires nécessaires au bon fonctionnement des services,
  - désaffectations de crédits,
- **des inscriptions qui n'impactent pas l'équilibre général des budgets :**
  - tableau de décision modificative technique correspondant aux virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même opération (en investissement) ou au sein d'un même centre de responsabilité (en fonctionnement),
  - écritures comptables spécifiques comprenant les régularisations comptables et les opérations d'ordre.

La présentation des ajustements est proposée par AP/opérations pour la section d'investissement et par centres de responsabilité pour la section de fonctionnement.

\*\*\*



<b>PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA DM2</b>	<b>page 7</b>
<b>PRESENTATION DETAILLEE DE LA DM2</b>	<b>page 17</b>
<b>I – INSCRIPTIONS IMPACTANT L’EQUILIBRE GENERAL DES BUDGETS</b>	
1. Section d’investissement : inscriptions complémentaires et désaffectations	page 19
2. Section de fonctionnement : inscriptions complémentaires et désaffectations	page 59
<b>II – INSCRIPTIONS N’IMPACTANT PAS L’EQUILIBRE GENERAL DES BUDGETS : DECISION MODIFICATIVE TECHNIQUE</b>	
1. Section d’investissement : virements de crédits à l’intérieur d’une même AP d’un chapitre à un autre chapitre au sein de la même opération	page 77
2. Section de fonctionnement : virements de crédits à l’intérieur d’un même CR d’un chapitre à un autre chapitre	page 81
<b>III – ECRITURES COMPTABLES SPECIFIQUES</b>	
<b>1. Opérations réelles</b>	<b>page 83</b>
<i>A. Participation budgets annexes au remboursement annuité dette</i>	<i>page 85</i>
<i>B. Admissions en non-valeur</i>	<i>page 86</i>
<i>C. Régularisation d’une opération sous mandat</i>	<i>page 87</i>
<i>D. Echanges fonciers</i>	<i>page 88</i>
<b>2. Opérations d’ordre</b>	<b>page 89</b>
<i>A. Portage foncier avec EPFL</i>	<i>page 90</i>
<i>B. Amortissements</i>	<i>page 91</i>
<i>C. Neutralisation des amortissements des bâtiments publics et des subventions</i>	<i>page 92</i>
<i>D. Amortissement des subventions d’investissement perçues</i>	<i>page 93</i>
<i>E. Acquisition à titre gratuit du foncier nu</i>	<i>page 94</i>
<i>F. Régularisation des comptes de tiers</i>	<i>page 95</i>



# **PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA DM2**





## **SYNTHESE**

### **Investissement**

Outre les ajustements opérés sur les CP (crédits de paiement) des AP (autorisations de programme), la section d'investissement prend également en compte des régularisations comptables, équilibrées en dépenses et en recettes et des amortissements. Les désaffectations de CP représentent en dépenses pour les budgets annexes – 15,935 M€ et le budget principal – 12,707 M€, soit un total de – **28,642 M€** tous budgets confondus.

Ces désaffectations de crédits, qui ont pour origine des décalages dans le temps des différents chantiers, de mises en appel d'offres notifiés en fin d'année, des retards, feront l'objet, conformément au règlement financier, de rephasage de même montant des CP restant à courir sur l'AP, de telle sorte que la somme des CP reste égale au montant de l'AP. Une partie de ces rephasages sera intégrée dès le BP 2020, et la nouvelle répartition annuelle sera présentée à l'organe délibérant lors du vote du compte administratif.

Ces désaffectations de crédits concernent :

#### **Pour le budget principal :**

- l'AP Grands projets urbains (- 1,055 M€) dont – 0,575 M€ pour la nouvelle caserne des pompiers dont les études de maîtrise d'œuvre sont décalées sur 2020,
- l'AP Grandes infrastructures de voirie (- 1,620 M€) dont les travaux sont en partie décalés avec – 0,220 M€ pour la deuxième section de la voie de la Meurthe et – 1,400 M€ sur la dernière tranche de déviation de Malzéville,
- l'AP Lutte contre les inondations (- 2,042 M€) avec -1,600 M€ pour le bassin de rétention des Longues Raies à Essey-les-Nancy, dossier suspendu à la réalisation des acquisitions foncières,
- l'AP Projet Grand Nancy Thermal (- 1,384 M€) dont l'acquisition d'une partie de l'emprise de l'ex-mess des officiers est décalée sur 2020,
- l'AP Programme de rénovation urbaine (- 0,902 M€) dont – 0,424 M€ de travaux décalés sur les centres commerciaux et – 0,478 M€ sur les quartiers prioritaires.

#### **Pour le budget de l'eau :**

- l'AP Eau potable (– **2,650 M€**) dont – 0,600 M€ de solde de l'opération sur le réservoir Richard Pouille qui ne pourra intervenir qu'après conclusion d'un protocole transactionnel ainsi que – 0,500 M€ de travaux pour la traversée de l'échangeur A330/Avenue Jeanne d'Arc à Vandoeuvre, opération bloquée au niveau des services de l'Etat,
- l'AP Diversification de la ressource en eau (– **0,880 M€**) au titre des études et travaux sur l'alimentation en eau depuis la Meurthe,

#### **Pour le budget de l'assainissement :**

- l'AP Assainissement des eaux usées ( - 1,701 M€) dont – 0,900 M€ de travaux sur les bâtiments de la Step de Maxéville concernant la reprise de la couverture des bassins de la filière industrielle et du système de ventilation de l'atelier boue,

### **Pour le budget transports :**

- l'AP Nouveau tramway (- 10,109 M€) qui, suite à la mise au point du dossier d'enquête publique, fait l'objet de nouvelles réflexions et concertations.

Par ailleurs des recettes supplémentaires d'investissement sont inscrites :

- + 1,788 M€ au titre des amendes de radars automatiques et amendes de police
- + 0,751 M€ de complément de recettes.
- - 0,310 M€ de FCTVA
- - 2,500 M€ de cessions d'immobilisations :
  - - 1 M€ au titre de la Zac Frocourt Houdemont
  - - 1,500 M€ du site Alstom non encore engagées.

Enfin, des écritures d'ordre, sans impact sur l'équilibre général du budget, sont également portées dans cette décision modificative. Ainsi **+ 4,162 M€** de dépenses d'ordre comptable sont ajustées dont + 1,529 M€ au regard de l'acquisition à titre gratuit du foncier nu des équipements Artem, + 1,460 M€ de portage foncier avec EPFL lors de l'acquisition de parcelles, + 0,260 de neutralisation des amortissements des bâtiments publics et équilibrées en recettes d'ordre et + 0,904 M€ d'amortissement des subventions perçues finançant un bien amortissable.

A l'issue de cette décision modificative, les modifications de dépenses d'investissement permettent de désaffecter **21,967 M€** d'emprunt d'équilibre tous budgets confondus.

### **Fonctionnement**

La section de fonctionnement du **budget principal** prend en compte, pour l'essentiel, des virements de crédits et des ajustements d'inscriptions à hauteur de **- 1,319 M€** de dépenses réelles dont principalement :

- une désaffectation en dépenses et en recettes de - 0,700 M€ de taxe foncière de l'usine d'incinération de Ludres, remboursée jusqu'à aujourd'hui par le délégataire, qui suite à un avenant au contrat de DSP signé courant 2019, les avis d'imposition de la taxe foncière de l'usine d'incinération sont directement transmis à la société Val'ERgie pour paiement auprès de la direction générale des Finances publiques. Ainsi, la Métropole n'est plus redevable de cette taxe durant la durée du contrat de DSP.
- Une désaffectation de - 0,145 M€ au titre de la participation du Grand Nancy au syndicat mixte d'aménagement du Lac de Madine. Depuis l'année 2017, le rôle du Grand Nancy est apparu marginal et celui-ci a demandé son retrait du syndicat Mixte. Le comité syndical n'ayant toujours pas délibéré sur le retrait de la Métropole et en l'absence d'accord entre les membres,
- Une diminution de 1 M€ de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe « Transports », compte tenu des ajustements opérés sur ce budget.

- Un soutien exceptionnel de + 0,400 M€ à l'ASNL SASP et + 0,100 M€ au SLUC Nancy Basket SASP est apporté par convention de partenariat avec l'ASNL SASP, et dans le respect des limites fixées par le Code du Sport et par avenant à la convention de partenariat avec le SLUC SASP au titre de la saison sportive 2019/2020 et en contrepartie de missions d'intérêt général.

Les inscriptions nouvelles en recettes font apparaître une recette totale de **+ 0,856 M€** :

- + 0,255 M€ au titre de l'attribution du Fonds de Compensation de la TVA sur les dépenses de fonctionnement d'entretien des bâtiments publics et de la voirie de l'année 2019,
- + 0,714 M€ de forfait post stationnement (FPS) reversé par la ville centre à la Métropole,
- + 0,934 M€ qui intègrent des produits et participations supplémentaires.
- - 1,047 M€ peut être désaffectée comprenant - 0,700 M€ de taxe foncière de l'usine d'incinération de Ludres et - 0,300 M€ de recettes relatives aux entrées de l'Aquapôle liées notamment à la gratuité temporaire de la piscine Louison Bobet à l'occasion de l'épisode de canicule et depuis le 1er septembre, la fermeture de la piscine Nancy-Thermal.

**+ 0,516 M€** de recettes d'ordre comptable sont inscrites au regard de la neutralisation des amortissements des bâtiments publics et des amortissements des subventions perçues finançant un bien amortissable et **+ 0,080 M€** de dépenses d'ordre d'amortissements.

Le budget annexe de l'**Eau** est impacté par une dépense réelle supplémentaire de fonctionnement de **+ 0,180 M€** dont + 0,149 M€ d'admissions en non-valeur et + 0,031 M€ de participation du budget annexe au remboursement de l'annuité de dette contractée pour l'acquisition de l'immeuble Chalnot ainsi qu'une recette d'ordre de **+ 0,056 M€** correspondant aux amortissements des subventions d'investissement perçues finançant un bien amortissable.

Le budget annexe de l'**Assainissement** est concerné par une dépense réelle supplémentaire de fonctionnement de **+ 0,253 M€** dont + 0,130 M€ de crédits complémentaires pour couvrir la masse salariale et les frais d'hospitalisation d'un agent suite à un accident du travail, + 0,086 M€ d'admissions en non-valeur et + 0,037 M€ de participation du budget annexe au remboursement de l'annuité de dette contractée pour l'acquisition de l'immeuble Chalnot ainsi qu'une recette d'ordre de **+ 0,510 M€** correspondant aux amortissements des subventions d'investissement perçues finançant un bien amortissable.

Le budget annexe **Locations immobilières** enregistre en section de fonctionnement une inscription supplémentaire de **+ 0,025 M€** pour les consommations électriques de la pelouse hybride du Stade Marcel Picot équipée d'un chauffage intégré dans le substrat afin de préserver un usage hivernal, équipement complété par des lampes de luminothérapie pour favoriser une pousse régulière du gazon naturel. Une recette réelle de **+ 0,151 M€**

complète les recettes de locations de fourreaux et une recette d'ordre de **+ 0,082 M€** d'amortissements des subventions d'investissement perçues finançant un bien amortissable.

Le budget annexe **Transports** prend en compte en section de fonctionnement une désaffectation de **- 0,652 M€** correspondant à l'ajustement budgétaire suite au rapport annuel du délégataire de service public Transdev Nancy, au titre de l'année 2018, présenté dans la délibération 2 du Conseil métropolitain du 18/10/2019, à des économies significatives en dépenses d'honoraires (avocats, experts, comptables...) et en opérations de maintenance et d'entretien courant suite aux derniers investissements réalisés pour la plateforme du tram et une dépense d'ordre de **+ 0,067 M€** comprenant + 1,100 M€ d'amortissements et -1,033 M€ d'autofinancement. Compte tenu des ajustements opérés sur le budget annexe « Transports », il y a lieu de diminuer la subvention d'équilibre du budget principal de - 1 M€.

## Présentation consolidée de la DM2

DM2 - INVESTISSEMENT TOUS BUDGETS					
DEPENSES			RECETTES		
Opérations réelles	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Opérations réelles	Opérations réelles	Opérations d'ordre
<b>Budget principal</b>	<b>-12 181 804 €</b>	<b>3 514 453 €</b>	<b>Budget principal</b>	<b>-11 745 694 €</b>	<b>3 078 343 €</b>
Désaffectations sur AP	-12 888 400 €		Désaffectations	-5 835 970 €	
Inscriptions complémentaires sur AP	181 000 €		Inscriptions complémentaires	2 539 832 €	
Inscriptions complémentaires hors AP	314 000 €		Remboursement budgets annexes annuité dette	67 678 €	
Régularisations comptables	211 596 €		Régularisations comptables	132 596 €	
Portage foncier		1 460 231 €	Portage foncier		1 460 231 €
Acquisition à titre gratuit		1 528 890 €	Acquisition à titre gratuit		1 528 890 €
Régularisation des comptes de tiers		9 222 €	Régularisation des comptes de tiers		9 222 €
Neutralisation des amortissements		260 000 €	Amortissements		80 000 €
Amortissement subventions perçues		256 110 €	Emprunts	-8 649 830 €	
<b>Budget annexe eau</b>	<b>-3 530 000 €</b>	<b>56 000 €</b>	<b>Budget annexe eau</b>	<b>-3 474 000 €</b>	<b>0 €</b>
Désaffectations sur AP	-3 530 000 €		Désaffectations	-115 000 €	
Amortissement subventions perçues		56 000 €	Emprunts	-3 359 000 €	
<b>Budget annexe assainissement</b>	<b>-1 701 000 €</b>	<b>510 000 €</b>	<b>Budget annexe assainissement</b>	<b>-120 000 €</b>	<b>0 €</b>
Désaffectations sur AP	-1 701 000 €		Désaffectations	-120 000 €	
Amortissement subventions perçues		510 000 €			
<b>Budget annexe Parcs de stationnement</b>	<b>-60 000 €</b>		<b>Budget annexe Parcs de stationnement</b>	<b>-60 000 €</b>	
Désaffectations sur AP	-60 000 €		Emprunts	-60 000 €	
<b>Budget annexe locations immobilières</b>	<b>-261 000 €</b>	<b>82 000 €</b>	<b>Budget annexe locations immobilières</b>	<b>-179 000 €</b>	<b>0 €</b>
Désaffectations sur AP	-261 000 €		Inscriptions complémentaires	38 414 €	
Amortissement subventions perçues		82 000 €	Emprunts	-217 414 €	
<b>Budget annexe congrès et événements</b>	<b>-274 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>Budget annexe congrès et événements</b>	<b>-274 000 €</b>	<b>0 €</b>
Désaffectations sur AP	-274 000 €		Emprunts	-274 000 €	
<b>Budget annexe transports</b>	<b>-10 108 658 €</b>	<b>0 €</b>	<b>Budget annexe transports</b>	<b>-10 175 958 €</b>	<b>67 300 €</b>
Désaffectations sur AP	-10 108 658 €		Désaffectations	-769 467 €	
			Emprunts	-9 406 491 €	
			Autofinancement		-1 032 700 €
			Amortissements		1 100 000 €
<b>Total</b>	<b>-28 116 462 €</b>	<b>4 162 453 €</b>	<b>Total</b>	<b>-26 028 652 €</b>	<b>3 145 643 €</b>
	<b>-23 954 009 €</b>			<b>-22 883 009 €</b>	

DM2 - FONCTIONNEMENT TOUS BUDGETS					
DEPENSES			RECETTES		
Opérations réelles	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Opérations réelles	Opérations réelles	Opérations d'ordre
<b>Budget principal</b>	<b>-1 318 712 €</b>	<b>80 000 €</b>	<b>Budget principal</b>	<b>855 614 €</b>	<b>516 110 €</b>
Désaffectations	-2 208 000 €		Désaffectations	-1 047 390 €	
Inscriptions complémentaires	889 288 €		Inscriptions complémentaires	1 903 004 €	
Amortissements		80 000 €	Amortissement subventions perçues		256 110 €
			Neutralisation amortissements		260 000 €
<b>Budget annexe eau</b>	<b>179 699 €</b>		<b>Budget annexe eau</b>		<b>56 000 €</b>
<b>Budget annexe assainissement</b>	<b>253 263 €</b>		<b>Budget annexe assainissement</b>		<b>510 000 €</b>
<b>Budget annexe locations immobilières</b>	<b>25 000 €</b>		<b>Budget annexe locations immobilières</b>	<b>151 000 €</b>	<b>82 000 €</b>
<b>Budget annexe transports</b>	<b>-651 890 €</b>	<b>67 300 €</b>	<b>Budget annexe transports</b>	<b>-967 356 €</b>	<b>0 €</b>
Désaffectations	-651 890 €		Désaffectations	-967 356 €	
Autofinancement		-1 032 700 €			
Amortissements		1 100 000 €			
<b>Total</b>	<b>-1 512 640 €</b>	<b>147 300 €</b>	<b>Total</b>	<b>39 258 €</b>	<b>1 164 110 €</b>
	<b>-1 365 340 €</b>			<b>1 203 368 €</b>	

La décision modificative n° 2 2019 est transcrite en investissement par autorisations de programme 2019-2028 avec une déclinaison budgétaire par opérations.

Thématique	Autorisation de programme	Opération	AP votée 2019-2028	CP 2019	Ajustement en dm1/2019	Ajustement en dm2/2019	CP 2019 après dm1+dm2	Total des CP ultérieurs
ATTRACTIVITE	<b>DEVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE</b>		<b>3 040 000</b>	<b>1 060 000</b>	<b>0</b>	<b>10 000</b>	<b>1 070 000</b>	<b>1 970 000</b>
		contrats enseignement supérieur, recherche	350 000	150 000			150 000	200 000
		maintenances de l'immobilier universitaire	290 000	110 000		10 000	120 000	170 000
		projets recherche et innovation	2 400 000	800 000			800 000	1 600 000
		<b>ARTEM</b>	<b>10 597 963</b>	<b>4 480 000</b>	<b>19 800</b>	<b>-90 000</b>	<b>4 409 800</b>	<b>6 188 163</b>
		construction ARTEM 1ere tranche - école des mines	535 000	335 000		-90 000	245 000	290 000
		construction ARTEM 2eme tranche - ENSA	115 000	15 000			15 000	100 000
		construction ARTEM 3eme tranche	0	0	19 800		19 800	-19 800
		site ARTEM autres dépenses	9 947 963	4 130 000			4 130 000	5 817 963
		<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<b>9 131 200</b>	<b>1 403 600</b>	<b>0</b>	<b>-290 000</b>	<b>1 113 600</b>	<b>8 017 600</b>
		développement écosystème propice p/entreprises	8 004 400	986 800		-290 000	696 800	7 307 600
		immobilier économique	142 800	70 800			70 800	72 000
		maintenances et gestion du développement économique	984 000	346 000			346 000	638 000
		<b>GRANDS PROJETS URBAINS</b>	<b>49 207 000</b>	<b>10 292 000</b>	<b>0</b>	<b>-1 055 000</b>	<b>9 237 000</b>	<b>39 970 000</b>
		espace Thiers	332 000	332 000		-300 000	32 000	300 000
		études d'ingénierie territoriale	1 500 000	250 000		-130 000	120 000	1 380 000
		Nancy grand cœur	47 375 000	9 710 000		-625 000	9 085 000	38 290 000
		<b>CENTRE DE CONGRES - PARC DES EXPOSITIONS</b>	<b>13 520 000</b>	<b>865 000</b>	<b>130 000</b>	<b>-274 000</b>	<b>721 000</b>	<b>12 799 000</b>
		construction du nouveau centre de congrès	3 765 000	500 000	130 000		630 000	3 135 000
		maintenances et gestion du centre de congrès	500 000	100 000		-54 000	46 000	454 000
	maintenances et gestion du parc des expositions	225 000	45 000			45 000	180 000	
	restructuration du parc des expositions	9 030 000	220 000		-220 000	0	9 030 000	
	<b>SPORT - LOISIRS - GRANDS EVENEMENTS</b>	<b>10 311 392</b>	<b>3 091 306</b>	<b>2 000</b>	<b>-445 000</b>	<b>2 648 306</b>	<b>7 663 086</b>	
	maintenances de l'aquapôle	3 445 300	1 208 500			1 208 500	2 236 800	
	maintenances équip sports loisirs grands événements	1 628 486	584 200	2 000	25 000	611 200	1 017 286	
	opérations spécifiques sports loisirs grds événements	4 102 606	708 606		-262 000	446 606	3 656 000	
	opérations spécifiques de l'aquapôle	1 135 000	590 000		-208 000	382 000	753 000	
	<b>SPORT PROFESSIONNEL</b>	<b>1 938 220</b>	<b>987 870</b>	<b>0</b>	<b>-211 000</b>	<b>776 870</b>	<b>1 161 350</b>	
	maintenances des équipements sport professionnel	1 012 220	361 870			361 870	650 350	
	opérations spécifiques équipements sport professionnel	926 000	626 000		-211 000	415 000	511 000	
	<b>ATTRACTIVITE CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE - CNR</b>	<b>7 343 532</b>	<b>2 596 032</b>	<b>0</b>	<b>-193 600</b>	<b>2 402 432</b>	<b>4 941 100</b>	
	maintenances musées - conservatoire	3 255 932	1 067 032			1 067 032	2 188 900	
	opérations spécifiques musées - conservatoire	4 087 600	1 529 000		-193 600	1 335 400	2 752 200	
	<b>TOTAL</b>	<b>105 089 307</b>	<b>24 775 808</b>	<b>151 800</b>	<b>-2 548 600</b>	<b>22 379 008</b>	<b>82 710 299</b>	

SERVICES ET INFRASTRUCTURES	<b>LUTTE CONTRE LES INONDATIONS (EAUX PLUVIALES)</b>		<b>19 370 000</b>	<b>3 690 000</b>	<b>520 000</b>	<b>-2 041 800</b>	<b>2 168 200</b>	<b>17 201 800</b>
		maintenances des bassins de rétention	420 000	140 000		-31 800	108 200	311 800
		opérations spécifiques sur bassins de rétention	4 475 000	1 975 000	120 000	-1 600 000	495 000	3 980 000
		réseaux d'eaux pluviales	14 475 000	1 575 000	400 000	-410 000	1 565 000	12 910 000
		<b>CHAUFFAGE URBAIN</b>	<b>200 000</b>	<b>115 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>115 000</b>	<b>85 000</b>
		études et travaux de chauffage urbain	200 000	115 000			115 000	85 000
		<b>INCENDIE ET SECOURS</b>	<b>1 560 000</b>	<b>520 000</b>	<b>300 000</b>	<b>0</b>	<b>820 000</b>	<b>740 000</b>
		amélioration des réseaux d'incendie	1 560 000	520 000	300 000		820 000	740 000
		<b>GESTION DES DECHETS</b>	<b>10 872 250</b>	<b>4 564 750</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 564 750</b>	<b>6 307 500</b>
		collecte et traitement	5 996 250	3 106 750			3 106 750	2 889 500
		études et communication	1 526 000	808 000			808 000	718 000
		maintenances des déchetteries	450 000	150 000			150 000	300 000
		rénovation des déchetteries	2 900 000	500 000			500 000	2 400 000
		<b>PROGRAMMES ANNUELS DE VOIRIES SECONDAIRES</b>	<b>24 400 000</b>	<b>8 500 000</b>	<b>2 085 000</b>	<b>0</b>	<b>10 585 000</b>	<b>13 815 000</b>
		opérations annuelles sur voiries secondaires	24 400 000	8 500 000	2 085 000		10 585 000	13 815 000
		<b>AMENAGEMENTS SPECIFIQUES VOIRIE ET OUVRAGES D'ART</b>	<b>12 586 000</b>	<b>2 316 000</b>	<b>70 000</b>	<b>-676 000</b>	<b>1 710 000</b>	<b>10 876 000</b>
		opérations spécifiques de voirie	9 086 000	2 316 000	70 000	-676 000	1 710 000	7 376 000
		opérations spécifiques d'ouvrages d'art	3 500 000	0			0	3 500 000
		<b>GRANDES INFRASTRUCTURES DE VOIRIE</b>	<b>17 087 000</b>	<b>5 567 000</b>	<b>705 000</b>	<b>-1 620 000</b>	<b>4 652 000</b>	<b>12 435 000</b>
		déviations de Malzéville	7 865 000	4 845 000	240 000	-1 400 000	3 685 000	4 180 000
		voie de la Meurthe	9 222 000	722 000	465 000	-220 000	967 000	8 255 000
		<b>ENTRETIEN DE LA VOIRIE ET DES OUVRAGES D'ART</b>	<b>25 350 500</b>	<b>7 900 500</b>	<b>460 000</b>	<b>0</b>	<b>8 360 500</b>	<b>16 990 000</b>
		ouvrages d'art	6 600 000	1 800 000			1 800 000	4 800 000
		voirie	18 750 500	6 100 500	460 000		6 560 500	12 190 000
		<b>ECLAIRAGE URBAIN</b>	<b>6 510 000</b>	<b>2 170 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 170 000</b>	<b>4 340 000</b>
		études, travaux et gestion d'éclairage public	6 210 000	2 070 000			2 070 000	4 140 000
		plan lumière	300 000	100 000			100 000	200 000
		<b>PROJET GRAND NANCY THERMAL</b>	<b>27 658 000</b>	<b>10 628 000</b>	<b>0</b>	<b>-1 384 000</b>	<b>9 244 000</b>	<b>18 414 000</b>
		réaménagement et valorisation site grand Nancy-Thermal	27 658 000	10 628 000		-1 384 000	9 244 000	18 414 000
		<b>ESPACES VERTS ET NATUREL - MEURTHE</b>	<b>7 135 000</b>	<b>2 415 000</b>	<b>0</b>	<b>-480 000</b>	<b>1 935 000</b>	<b>5 200 000</b>
		arbres et espaces verts	4 445 000	1 535 000			1 535 000	2 910 000
		maintenances des parcs métropolitains	300 000	100 000			100 000	200 000
		Meurthe	390 000	130 000		-30 000	100 000	290 000
	réhabilitation des parcs métropolitains	2 000 000	650 000		-450 000	200 000	1 800 000	
	<b>EAU POTABLE</b>	<b>28 062 000</b>	<b>12 901 800</b>	<b>1 500 000</b>	<b>-2 650 000</b>	<b>11 751 800</b>	<b>16 310 200</b>	
	opérations spécifiques d'eau potable	100 000	100 000		-100 000	0	100 000	
	production d'eau potable	5 550 000	4 730 000			3 605 000	1 945 000	
	réseaux de distribution	21 042 000	7 711 800	1 500 000	-1 175 000	8 036 800	13 005 200	
	ressource en eau	1 370 000	360 000		-250 000	110 000	1 260 000	
	<b>DIVERSIFICATION DE LA RESSOURCE EN EAU</b>	<b>34 480 000</b>	<b>980 000</b>	<b>0</b>	<b>-880 000</b>	<b>100 000</b>	<b>34 380 000</b>	
	alimentation en eau depuis la Meurthe	34 480 000	980 000		-880 000	100 000	34 380 000	
	<b>ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES</b>	<b>23 321 000</b>	<b>7 496 000</b>	<b>760 000</b>	<b>-1 701 000</b>	<b>6 555 000</b>	<b>16 766 000</b>	
	réseaux de collecte	19 046 000	5 521 000	760 000	-801 000	5 480 000	13 566 000	
	traitement des eaux usées	4 275 000	1 975 000		-900 000	1 075 000	3 200 000	
	<b>MODERNISATION DE LA STEP DE MAXEVILLE</b>	<b>15 479 000</b>	<b>1 104 000</b>	<b>252 000</b>	<b>0</b>	<b>1 356 000</b>	<b>14 123 000</b>	
	évolution de la step de Maxéville	15 479 000	1 104 000	252 000		1 356 000	14 123 000	
	<b>TOTAL</b>	<b>254 070 750</b>	<b>70 868 050</b>	<b>6 652 000</b>	<b>-11 432 800</b>	<b>66 087 250</b>	<b>187 983 500</b>	

Thématique	Autorisation de programme	Opération	AP votée 2019-2028	CP 2019	Ajustement en dm1/2019	Ajustement en dm2/2019	CP 2019 après dm1+dm2	Total des CP ultérieurs	
TERRITOIRE	<b>ENERGIE ET CLIMAT</b>		<b>1 916 000</b>	<b>642 000</b>	<b>0</b>	<b>74 500</b>	<b>716 500</b>	<b>1 199 500</b>	
		actions en faveur du développement durable	1 856 000	622 000		74 500	696 500	1 159 500	
		aides aux énergies renouvelables	60 000	20 000			20 000	40 000	
		<b>ECOLOGIE URBAINE</b>		<b>1 453 000</b>	<b>589 000</b>	<b>0</b>	<b>-206 500</b>	<b>382 500</b>	<b>1 070 500</b>
		écologie urbaine	960 000	340 000		-121 500	218 500	741 500	
		espaces naturels sensibles	269 000	89 000		-35 000	54 000	215 000	
		natura 2000 - plateau de Malzéville	224 000	160 000		-50 000	110 000	114 000	
		<b>COHESION SOCIALE</b>		<b>155 000</b>	<b>55 000</b>	<b>0</b>	<b>-50 000</b>	<b>5 000</b>	<b>150 000</b>
		contrat de ville	5 000	5 000			5 000	0	
		maisons de santé	150 000	50 000		-50 000	0	150 000	
		<b>GENS DU VOYAGE</b>		<b>646 800</b>	<b>418 800</b>	<b>0</b>	<b>-120 000</b>	<b>298 800</b>	<b>348 000</b>
		aire de grand passage	360 000	300 000		-120 000	180 000	180 000	
		aires de stationnement	286 800	118 800			118 800	168 000	
		<b>HABITAT-LOGEMENT</b>		<b>9 414 392</b>	<b>3 151 064</b>	<b>0</b>	<b>-227 000</b>	<b>2 924 064</b>	<b>6 490 328</b>
		6ème PLH	268 000	138 000		-32 000	106 000	162 000	
		fonds de solidarité du logement	27 492	9 164			9 164	18 328	
		parc HLM	6 393 000	2 131 000			2 131 000	4 262 000	
		parc privé	2 725 900	872 900		-195 000	677 900	2 048 000	
		<b>PLANIFICATION URBAINE ET STRATEGIE FONCIERE</b>		<b>2 499 500</b>	<b>1 134 500</b>	<b>-55 850</b>	<b>-280 000</b>	<b>798 650</b>	<b>1 700 850</b>
		acquisitions foncières et emplacements réservés	1 205 000	495 000	-105 850	-20 000	369 150	835 850	
		études de requalification urbaine	90 000	30 000			30 000	60 000	
		partenariat EPFL	104 500	104 500			104 500	0	
		plans locaux d'urbanisme	1 100 000	505 000	50 000	-260 000	295 000	805 000	
		<b>PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE</b>		<b>4 744 276</b>	<b>1 601 800</b>	<b>0</b>	<b>-902 300</b>	<b>699 500</b>	<b>4 044 776</b>
		centres commerciaux	3 118 576	423 800		-423 800	0	3 118 576	
		quartiers prioritaires	1 625 700	1 178 000		-478 500	699 500	926 200	
		<b>NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOVATION URBAINE</b>		<b>44 671 154</b>	<b>781 366</b>	<b>0</b>	<b>-247 600</b>	<b>533 766</b>	<b>44 137 388</b>
		quartiers prioritaires (ANRU2)	44 671 154	781 366		-247 600	533 766	44 137 388	
		<b>URBANISME OPERATIONNEL</b>		<b>7 746 300</b>	<b>2 845 028</b>	<b>166 460</b>	<b>-292 700</b>	<b>2 718 788</b>	<b>5 027 512</b>
		autres territoires à enjeux	2 406 772	805 500		-63 500	742 000	1 664 772	
		plaines rives droites	1 805 350	505 350		-187 900	317 450	1 487 900	
		plateau de Haye	0	0			0	0	
	rives de Meurthe	3 479 178	1 479 178	16 460	10 000	1 505 638	1 973 540		
	secteur sud-est	55 000	55 000	150 000	-51 300	153 700	-98 700		
	<b>SECURITE PREVENTION DES RISQUES</b>		<b>1 623 130</b>	<b>917 130</b>	<b>204 064</b>	<b>-128 000</b>	<b>993 194</b>	<b>629 936</b>	
	centre de supervision urbain	629 730	629 730	204 064	-38 000	795 794	-166 064		
	fourrière automobile	219 400	73 400		-15 000	58 400	161 000		
	sécurité prévention des risques	774 000	214 000		-75 000	139 000	635 000		
	<b>CIRCULATION - JALONNEMENT</b>		<b>2 642 400</b>	<b>914 000</b>	<b>0</b>	<b>-50 000</b>	<b>864 000</b>	<b>1 778 400</b>	
	circulation	1 502 000	479 000			479 000	1 023 000		
	jalonnement	1 140 400	435 000		-50 000	385 000	755 400		
	<b>PDU - MOBILITES</b>		<b>5 260 000</b>	<b>2 050 000</b>	<b>0</b>	<b>-638 000</b>	<b>1 412 000</b>	<b>3 848 000</b>	
	études générales de déplacements	700 000	350 000		-138 000	212 000	488 000		
	maison du vélo	110 000	50 000			50 000	60 000		
	programme vélos	4 450 000	1 650 000		-500 000	1 150 000	3 300 000		
	<b>STATIONNEMENT</b>		<b>2 690 000</b>	<b>190 000</b>	<b>0</b>	<b>-60 000</b>	<b>130 000</b>	<b>2 560 000</b>	
	maintenance des parkings	490 000	190 000		-60 000	130 000	360 000		
	opérations spécifiques de parcs de stationnement	2 200 000	0			0	2 200 000		
	<b>TRANSPORTS URBAINS</b>		<b>30 612 649</b>	<b>9 047 885</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 047 885</b>	<b>21 564 764</b>	
	développement des usages	6 331 000	2 181 000				2 181 000		
	investissements contractuels DSP mobilités	24 281 649	6 866 885			6 866 885	17 414 764		
	<b>NOUVEAU TRAMWAY</b>		<b>488 423 306</b>	<b>14 675 352</b>	<b>0</b>	<b>-10 108 658</b>	<b>4 566 694</b>	<b>483 856 612</b>	
	nouveau tramway	488 423 306	14 675 352		-10 108 658	4 566 694	483 856 612		
	<b>TOTAL</b>		<b>604 497 907</b>	<b>39 012 925</b>	<b>314 674</b>	<b>-13 236 258</b>	<b>26 091 341</b>	<b>578 406 566</b>	

RESSOURCES	<b>SIEGE DE LA METROPOLE</b>		<b>8 416 000</b>	<b>2 332 500</b>	<b>0</b>	<b>-640 000</b>	<b>1 692 500</b>	<b>6 723 500</b>	
		équipements et matériels du siège de la Métropole	3 549 000	1 225 500		-200 000	1 025 500	2 523 500	
		maintenance du siège de la Métropole	1 710 000	650 000		-100 000	550 000	1 160 000	
		travaux neufs au siège de la Métropole	3 157 000	457 000		-340 000	117 000	3 040 000	
		<b>EQUIPEMENTS METROPOLITAINS</b>		<b>6 512 000</b>	<b>1 355 000</b>	<b>0</b>	<b>-250 000</b>	<b>1 105 000</b>	<b>5 407 000</b>
		crématorium d'agglomération	3 113 000	0			0	3 113 000	
		fourrière animale	389 000	95 000		-35 000	60 000	329 000	
		maintenance des bâtiments	665 000	495 000		-185 000	310 000	355 000	
		réseau métropolitain de télécommunication	1 215 000	735 000			735 000	480 000	
		stockage des données	1 130 000	30 000		-30 000	0	1 130 000	
		<b>AGENDAS D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE</b>		<b>4 196 000</b>	<b>576 000</b>	<b>0</b>	<b>-449 400</b>	<b>126 600</b>	<b>4 069 400</b>
		mise en conformité accessibilité des bâtiments	4 196 000	576 000		-449 400	126 600	4 069 400	
		<b>CENTRES TECHNIQUES ET ACQUISITIONS DE VEHICULES</b>		<b>6 233 250</b>	<b>2 023 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 023 000</b>	<b>4 210 250</b>
		acquisition de véhicules	4 413 250	1 333 000			1 333 000	3 080 250	
		équipement et gestion des centres techniques	1 820 000	690 000			690 000	1 130 000	
		<b>INFORMATIQUE MUTUALISEE</b>		<b>6 967 700</b>	<b>2 551 700</b>	<b>0</b>	<b>-85 000</b>	<b>2 466 700</b>	<b>4 501 000</b>
		dépenses mutualisées	3 696 000	1 230 000			1 230 000	2 466 000	
	projets communaux	3 271 700	1 321 700		-85 000	1 236 700	2 035 000		
	<b>TOTAL</b>		<b>32 324 950</b>	<b>8 838 200</b>	<b>0</b>	<b>-1 424 400</b>	<b>7 413 800</b>	<b>24 911 150</b>	

TOTAL

995 982 914 143 494 983 7 118 474 -28 642 058 121 971 399 874 011 515

CP ajustés sur opérations

Total AP 995 982 914





## **PRESENTATION DETAILLEE DE LA DM2**



# **I – INSCRIPTIONS IMPACTANT L'EQUILIBRE GENERAL DES BUDGETS**

## **1. SECTION D'INVESTISSEMENT :**

### **INSCRIPTIONS COMPLEMENTAIRES ET DESAFFECTATIONS**



## BUDGET PRINCIPAL

Les modifications de la section d'investissement détaillées par autorisations de programme et par opérations se traduisent par des désaffectations et des inscriptions complémentaires (cf I – 1) et des régularisations comptables présentées en partie III.

A l'issue de cette décision modificative, les désaffectations de dépenses réelles d'investissement permettent de désaffecter 8 649 830 € d'emprunts.

### Opérations réelles

	DEPENSES		RECETTES	
	Opérations réelles	DM2	Opérations réelles	DM2
INVESTISSEMENT	Désaffectations sur AP	-12 888 400 €	Désaffectations	-5 835 970 €
	Inscriptions complémentaires sur AP/CP	181 000 €	Inscriptions complémentaires	2 539 832 €
	Inscriptions complémentaires hors AP/CP	314 000 €	Emprunts	-8 649 830 €
	Ecritures de régularisation	211 596 €	Ecritures de régularisation	132 596 €
			Remboursement des budgets annexes annuité dette	67 678 €
	<b>Total</b>	<b>-12 181 804 €</b>	<b>Total</b>	<b>-11 745 694 €</b>

### Opérations d'ordre

	DEPENSES		RECETTES	
	Opérations d'ordre	DM2	Opérations d'ordre	DM2
INVESTISSEMENT	Neutralisation des amortissements bâtiments publics	260 000 €	Amortissements	80 000 €
	Portage foncier	1 460 231 €	Portage foncier	1 460 231 €
	Acquisition à titre gratuit	1 528 890 €	Acquisition à titre gratuit	1 528 890 €
	Régularisation des comptes de tiers	9 222 €	Régularisation des comptes de tiers	9 222 €
	Amortissement subventions d'investissement perçues	256 110 €		
	<b>Total</b>	<b>3 514 453 €</b>	<b>Total</b>	<b>3 078 343 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Total opérations réelles et d'ordre</b>	<b>-8 667 351 €</b>	<b>Total opérations réelles et d'ordre</b>	<b>-8 667 351 €</b>

# BUDGET PRINCIPAL

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

#### *Opérations réelles*

#### **Sous-fonction 581 : Réserves foncières (+ 314 000 €)**

**Art. 16876 601 253** *Autres établtis publics locaux – Secteur Mac Mahon (+ 314 000 €)*

Conformément à la délibération n° 7 du Conseil métropolitain du 18/10/2019, il convient d'acquérir auprès de l'EPFL deux parcelles bâties cadastrées section AP n° 474 et 503 et deux parcelles non bâties cadastrées section AP n° 298 et 477. Le tout représente une surface foncière totale de 10 814 m<sup>2</sup>. Il s'agit ici de la 1ère annuité.

#### **AP Agendas d'accessibilité programmée (- 399 400 €)**

#### **Opération Mise en conformité accessibilité des bâtiments (- 399 400 €)**

#### **Sous-fonction 020.1 : Fonctionnement des services généraux (- 15 000 €)**

**Art 21351 564 600PAT** *Bâtiments publics Mise en conformité accessibilité PMR (- 15 000 €)*

Les études de mise en accessibilité des bâtiments du siège social seront réalisées en 2020, les travaux étant prévus pour 2021. Il est donc proposé de désaffecter une enveloppe de 15 000 € à réinscrire intégralement sur 2020.

#### **Sous-fonction 311.1 : Conservatoire du Grand Nancy (- 270 000 €)**

**Art 21351 564 600PAT** *Bâtiments publics Mise en conformité accessibilité PMR (- 270 000 €)*

Seule une partie des études de mise en accessibilité du Conservatoire Régional a été réalisée en 2019, les travaux étant prévus pour 2020-2021. Il y a lieu de désaffecter une enveloppe de 270 000 €, les travaux pouvant être réalisés à un coût inférieur à celui initialement prévu.

#### **Sous-fonction 325.5 : Vol à Voile (- 41 400 €)**

**Art 21351 564 600PAT** *Bâtiments publics Mise en conformité accessibilité PMR (- 41 400 €)*

Les travaux seront réalisés en 2021, une enveloppe de 41 400 € peut être désaffectée sur 2019 pour laquelle 15 000 € seront à inscrire sur 2021.

#### **Sous-fonction 551 : Parc privé de la collectivité (- 33 000 €)**

**Art 21352 564 600PAT** *Bâtiments privés Mise en conformité accessibilité PMR (- 33 000 €)*

Le budget d'investissement a été surestimé pour la mise en accessibilité des deux bâtiments suivants : Resto du cœur et Maison de l'Emploi, il est donc proposé de désaffecter 33 000 €.

#### **Sous-fonction 554 : Aire d'accueil des gens du voyage (- 29 500 €)**

**Art 21351 564 600PAT** *Bâtiments publics Mise en conformité accessibilité PMR (- 29 500 €)*

Pour la mise en accessibilité des bâtiments relatifs aux aires d'accueil des gens du voyage, les travaux ont pu être réalisés en optimisant les coûts sur l'année 2019, il est donc proposé de désaffecter une enveloppe de 29 500 €.

#### **Sous-fonction 844.1 : Fourrière métropolitaine (- 10 500 €)**

**Art 21351 564 600PAT Bâtiments publics Mise en conformité accessibilité PMR (- 10 500 €)**  
L'enveloppe budgétaire a été surestimée pour la mise en accessibilité de la fourrière automobile métropolitaine, il est donc proposé de désaffecter 10 500 €.

### **AP Siège de la Métropole (- 640 000 €)**

#### **Opération Equipements et Matériels du siège de la Métropole (- 200 000 €)**

##### **Sous-fonction 020.1 : fonctionnement des services généraux (- 200 000 €)**

**Art 21838 1 130 Autre Matériel informatique – Equipements siège social (- 50 000 €)**

**Art 21848 1 130 Autres Matériels et mobiliers – Equipements siège social (-35 000 €)**

**Art 2188 1 130 Autres – Equipements siège social (- 15 000 €)**

Les dépenses d'équipements (copieurs et matériels de bureaux) et de mobiliers de bureaux pour les services métropolitains, en renouvellement ou nouvelles acquisitions ont été moins importantes que prévues grâce à une gestion optimisée du parc mobilier: il est proposé de désaffecter une enveloppe de 100 000 €.

**Art 2051 2 302 Concessions et droits similaires – Matériel informatique (- 100 000 €)**

Un projet d'acquisition de logiciel de Gestion de la Relation Citoyen (GRC) devait initialement être porté par la Direction des Systèmes d'Information. Or, les agents en charge de ce nouvel outil ont été transférés à la Direction Grand Nancy Numérique et Innovation du Pôle Développement Économique qui assurera dorénavant cette mission et prendra à sa charge les dépenses inhérentes au projet. Il convient donc de désaffecter totalement les crédits inscrits au titre de ce projet.

#### **Opération Maintenance du siège de la Métropole (- 100 000 €)**

##### **Sous-fonction 020.1 : fonctionnement des services généraux (- 100 000 €)**

**Art 21351 4 600PAT Bâtiments publics – Travaux à l'hôtel de la Métropole (- 100 000 €)**

Les travaux de maintenance et d'entretien des bâtiments abritant le siège social ont été réalisés mais dans des proportions moindres que prévues. Les études et travaux de remplacement des centrales de traitement d'air se poursuivront sur l'année 2020 à la suite de délais d'attribution des marchés publics. Une somme de 100 000 € peut donc être désaffectée sur cette opération.

#### **Opération Travaux neufs au siège de la Métropole (- 340 000 €)**

##### **Sous-fonction 020.1 : fonctionnement des services généraux (- 340 000 €)**

**Art 21351 648 600PAT Bâtiments publics – Aménagements sécurité (- 340 000 €)**

Suite notamment à un manque de disponibilité des entreprises spécialisées dans la maintenance et l'entretien des ascenseurs, les travaux de réhabilitation des ascenseurs du bâtiment Chalnot seront reprogrammés en 2020, après un nouveau diagnostic. Il y a lieu de désaffecter 340 000 € qui seront intégralement réinscrits sur 2020.

### **AP Equipements Métropolitains (- 250 000 €)**

#### **Opération Maintenance des bâtiments (- 185 000 €)**

##### **Sous-fonction 551 : Parc privé de la collectivité (- 185 000 €)**

###### **Art 21352 113 600PAT Bâtiments privés – Travaux et démolitions (- 185 000 €)**

Les travaux de désamiantage du bâtiment IRH sont décalés sur l'exercice 2020. En 2019, uniquement le désamiantage des bâtiments annexes de l'IRH a été réalisé. Une somme de 185 000 € peut donc être désaffectée sur cette imputation.

#### **Opération Fourrière animale (- 35 000 €)**

##### **Sous-fonction 13.1 : Gestion des animaux errants ou nuisibles (- 35 000 €)**

###### **Art 2115 398 253 Terrains bâtis – nouvelle fourrière animale et refuge (- 35 000 €)**

Le prix d'acquisition des parcelles pour la construction de la nouvelle fourrière et du chenil animal à Velaine en Haye a été négocié à la baisse. Un montant de 35 000€ relatif à l'acquisition de terrains peut donc être désaffecté.

#### **Opération Stockage des données (- 30 000 €)**

##### **Sous-fonction 020.3 : Direction des systèmes d'information (- 30 000 €)**

###### **Art 21318 770 300 Autres bâtiments publics - data center (- 30 000 €)**

L'Université de Lorraine, le CHRU ainsi que la Métropole du Grand Nancy ont pour projet depuis 2018 de mutualiser leur centre de stockage de données informatiques au sein d'un lieu géographique commun. Une pré-étude a démontré que la réhabilitation d'un bâtiment du CNRS était techniquement possible et économiquement pertinente, permettant à chacun d'installer son matériel informatique (baies, serveurs etc...). La maîtrise d'ouvrage a été confiée à l'Université de Lorraine selon les termes de la convention inter partenariale, proposée en Conseil métropolitain de novembre 2019. Les premiers groupes de travail en charge de la construction et de l'exploitation de l'équipement se sont réunis au cours du 2ème semestre 2019. Les dépenses interviendront donc sur l'exercice budgétaire 2020. De ce fait, il s'agit de désaffecter les crédits inscrits en 2019 sur cette opération.

### **AP Informatique Mutualisée (- 85 000 €)**

#### **Opération Projets communaux (- 85 000 €)**

##### **Sous-fonction 020.3 : Direction des systèmes d'information (- 85 000 €)**

###### **Art 458156001 2 300 Opération sous mandat : projets communaux – Matériel informatique (- 100 000 €)**

Dans le cadre des conventions de mutualisation, la Direction des systèmes d'information est en charge de l'achat des logiciels et matériels informatiques des villes et établissements infogérées. Un certain nombre de projets applicatifs n'a pas abouti en 2019, notamment l'acquisition des modules recrutement et formation pour les Directions des Ressources Humaines de la ville de Nancy, de son Centre Communal d'Actions Sociales et de la Métropole ou encore le module de gestion des stocks du logiciel de la direction du patrimoine de la ville de Nancy. Il est donc proposé de désaffecter une enveloppe de 100 000 €.



**Art 458100531 531 300** *Opération sous mandat : projets Stannet 3 – Réseau universitaire StanNet (+ 15 000 €)*

Dans le cadre de la convention StanNet entre la Métropole et l'Université de Lorraine, il est nécessaire de réaliser des travaux de connections aux réseaux StanNet, Lothaire et Renater, à la suite du déménagement de trois écoles vers le campus santé de Brabois. Le montant des travaux sera intégralement refacturé à l'Université de Lorraine.

## **AP Aménagements spécifiques voirie et ouvrages d'art (- 676 000 €)**

### **Opération Opérations spécifiques de voirie (- 676 000 €)**

#### **Sous-fonction 844 : Voirie Métropolitaine (- 676 000 €)**

**Art 2151 269 700** *Réseaux de voirie – Aménagement des places du 18ème (- 150 000 €)*

L'aménagement de la place d'Alliance est lié à la révision du plan de mise en valeur du site patrimonial remarquable de Nancy dont l'enquête publique s'est déroulée du 17 septembre au 18 octobre 2019. Le début de l'opération est par conséquent décalé à 2020.

**Art 2111 685 253** *Terrains nus – Rue Marcelle Dorr à Nancy-Maxéville – Centre des Mémoires (- 111 000 €)*

**Art 2151 685 700** *Réseaux de voirie – Rue Marcelle Dorr à Nancy-Maxéville – Centre des Mémoires (- 240 000 €)*

Les travaux sont reportés en 2020, l'acquisition foncière nécessaire au projet n'ayant pas pu être finalisée.

**Art 2151 699 700** *Réseaux de voirie – Rue du Bas Château à Essey (- 40 000 €)*

Le coût d'aménagement de la rue du Bas Château est inférieur aux estimations initiales.

**Art 2151 717 700** *Réseaux de voirie Confortement rue Rabelais à Ludres (- 95 000 €)*

Les études géotechniques menées ont montré que les travaux de confortement nécessitent des conditions climatiques adaptées. Ils sont donc reportés aux 2ème et 3ème trimestres 2020.

**Art 2151 812 700** *Réseaux de voirie – Sécurisation du passage à niveau 129 à Laneuveville (- 40 000 €)*

Les premières études (enquête circulation) en cours ont été intégrées à un budget dédié à ce type d'étude.

## **AP Grandes infrastructures de voirie (- 1 620 000 €)**

### **Opération Voie de la Meurthe (- 220 000 €)**

#### **Sous-fonction 844 : Voirie Métropolitaine (- 220 000 €)**

**Art 2111 8 253** *Terrains nus – Voie de la Meurthe (- 70 000 €)*

Les acquisitions nécessaires à la réalisation de la section Bazin – XXème Corps ont été réalisées ; celles nécessaires à la section Bazin – Château Salins sont reportées en 2020.

**Art 2315 8 700 Installations, matériel technique – Voie de la Meurthe (- 150 000 €)**

Le décalage du démarrage des travaux d'aménagement de la deuxième section de la Voie de la Meurthe, dû au chantier de construction en cours, n'a pas permis d'utiliser tous les crédits inscrits en 2019.

**Opération Déviation de Malzéville (- 1 400 000 €)**

**Sous-fonction 844 : Voirie métropolitaine (- 1 400 000 €)**

**Art. 2315 9 700 Installations, matériel technique – Déviation de Malzéville (- 1 400 000 €)**

Les procédures administratives en cours (enquête publique et autorisation environnementale unique) reportent à 2020 le démarrage des travaux de la dernière tranche d'aménagement.

**AP Lutte contre les inondations (eaux pluviales) (- 2 041 800 €)**

**Opération Réseaux d'eaux pluviales (- 410 000 €)**

**Sous-fonction 734 : Eaux pluviales (- 410 000 €)**

**Art. 2031 24 420 Frais d'études – Etudes pour eaux pluviales (- 10 000 €)**

Ces crédits prévisionnels sont utilisés pour des études de dimensionnement de réseaux d'eaux pluviales en fonction des besoins de travaux liés notamment à la coordination avec les travaux de voirie. Les besoins sur cet exercice ont été inférieurs à la moyenne et le reliquat peut être annulé.

**Art. 2315 797 420 Installations, matériel technique – Nouveau tramway (- 400 000 €)**

L'avancement actuel du dossier du nouveau tramway ne permet pas de réaliser les premiers travaux de dévoiement de réseaux sur l'exercice 2019 comme prévu initialement. Une enveloppe de 400 000 € a cependant été engagée pour le diagnostic préalable par inspection télévisée de l'ensemble des réseaux d'assainissement situés sous la future plateforme du tramway.

**Opération Opérations spécifiques sur bassins de rétention (- 1 600 000 €)**

**Sous-fonction 735 : Lutte contre les inondations (- 1 600 000 €)**

**Art. 2111 623 253 Terrains nus Aménagement Bassin des Longues Raies (- 1 500 000 €)**

**Art. 2315 623 420 Installations – Aménagement Bassin des Longues Raies (- 100 000 €)**

Ce dossier est toujours suspendu à la réalisation des acquisitions foncières qui n'ont pas pu aboutir jusqu'à présent. En conséquence, les crédits prévus pour les travaux préparatoires sont décalés à 2020.

**Opération Maintenance des Bassins de Rétention (- 31 800 €)**

**Sous-fonction 735 : Lutte contre les inondations (- 31 800 €)**

**Art. 2111 507 420 Terrains nus – Aménagement des ruisseaux (- 31 800 €)**

Ce budget est destiné à des opportunités d'acquisitions foncières en vue de projets d'aménagement hydraulique et de renaturation de petits cours d'eau métropolitains. Si des besoins existent, en particulier sur les ruisseaux du Fonteno et du Frahaut, néanmoins cette inscription est à désaffecter faute de possibilités d'acquisitions sur cet exercice.

## **AP Espaces Verts et Naturels - Meurthe (- 480 000 €)**

### **Opération Réhabilitation des parcs métropolitains (- 450 000 €)**

#### **Sous-fonction 511 : Espaces verts urbains (- 450 000 €)**

**Art 2128 709 611** *Autres agencements aménagements - Parc de l'Abiétinée (- 450 000 €)*

Les crédits alloués en 2019 ne seront pas engagés. En effet, le programme de réhabilitation ne pourra débuter qu'à l'aboutissement de la procédure d'expropriation des terrains. L'acquisition des parcelles par l'EPFL pourrait intervenir au cours du deuxième semestre 2020.

### **Opération Meurthe (- 30 000 €)**

#### **Sous-fonction 76.1 : Aménagement de la vallée de la Meurthe (- 30 000 €)**

**Art. 2031 92 420** *Frais d'études - Aménagement des plaines de Meurthe (- 30 000 €)*

Une enveloppe budgétaire est prévue de manière récurrente pour des frais d'études et d'assistance à maîtrise d'ouvrage en lien avec l'aménagement hydraulique de la Meurthe dans la traversée de l'agglomération et en particulier le barrage de Nancy et la vanne du Bras Vert. En l'absence de besoins cette année, les crédits peuvent être désaffectés.

## **AP Projet Grand Nancy Thermal (- 1 384 000 €)**

### **Opération Réaménagement valorisation site Grand Nancy Thermal (- 1 384 000 €)**

#### **Sous-fonction 323.1 : Grand Nancy Thermal (- 1 384 000 €)**

**Art 2111 422 253** *Terrains nus - Réaménagement et valorisation site Grand Nancy Thermal (- 1 384 000 €)*

L'acquisition d'une partie de l'emprise de l'ex-mess des officiers, nécessaire à la réalisation d'une partie des stationnements du projet Grand Nancy Thermal prévue en 2019, sera réalisée en 2020.

## **AP Cohésion sociale (- 50 000 €)**

### **Opération Maisons de santé (- 50 000 €)**

#### **Sous-fonction 515.5 : Cohésion sociale (- 50 000 €)**

**Art. 2041412 708 630SUBV** *Bâtiments et installations - Maisons de santé (- 50 000 €)*

Le solde de 25 000 € pour la maison de santé à Villers-lès-Nancy ne sera appelé qu'en 2021. La Métropole n'a pas été sollicitée pour d'autres projets entrant dans les critères de subvention en 2019.

## **AP Gens du voyage (- 120 000 €)**

### **Opération Aire de grand passage (- 120 000 €)**

#### **Sous-fonction 554 : Aires d'accueil des gens du voyage (- 120 000 €)**

**Art. 2315 415 650.HT** *Installations - Aire de grand passage (- 120 000 €)*

L'aire de grand passage n'a pas été pérennisée et a fermé au 15 septembre 2019. Les travaux prévus à cet effet n'ont donc pas été engagés.

## **AP Habitat-logement (- 227 000 €)**

### **Opération Parc privé (- 195 000 €)**

#### **Sous-fonction 552.1 : Habitat (- 195 000 €)**

**Art. 20422 479 640SUBP** Bâtiments et installations Accession à la propriété (- 90 000 €)

**Art. 2031 530 640** Frais d'études – Secteurs pavillonnaires (- 10 000 €)

**Art. 20422 573 640SUBP** Bâtiments installations PIG habitat «habiter mieux» (-70 000 €)

**Art. 20422 573 640SUBV** Bâtiments installations PIG habitat «habiter mieux» (-10 000 €)

**Art. 20422 641 640SUBV** Bâtiments et installations – Ecoprimes (- 15 000 €)

Les désaffectations concernent très largement des subventions aux particuliers, dont les demandes sont décalées dans le temps.

### **Opération 6<sup>ème</sup> P.L.H. (- 32 000 €)**

#### **Sous-fonction 552.1 : Habitat (- 32 000 €)**

**Art. 2031 570 640** Frais d'études – Etudes générales de l'habitat (- 32 000 €)

Il s'agit d'un ajustement du calendrier de l'étude pré-opérationnelle "Saint-Pierre, René II, Bonsecours" qui sera lancée en janvier 2020.

## **AP Programme de rénovation urbaine (- 902 300 €)**

### **Opération Centres commerciaux (- 423 800 €)**

#### **Sous-fonction 515.4 : Programme de rénovation urbaine (- 423 800 €)**

**Art. 2115 500 253** Terrains bâtis – Centre commercial Tamaris (- 100 000 €)

L'acquisition du centre commercial des Tamaris se fera en 2020, les frais de notaire inscrits en 2019 sont donc à désaffecter.

**Art. 204182 502 660SUBV** Bâtiments installat. Centre commercial Cascade (- 250 000 €)

Les travaux du centre commercial la Cascade sont décalés dans le temps. Les crédits correspondants aux subventions à verser à l'EPARECA pour sa restructuration sont donc à reporter sur 2020.

**Art. 2041412 639 660SUBV** Bâtiments et installations – Centre commercial Saint-Michel/Jericho (- 73 800 €)

Les dépenses concernent la participation à reverser au SIVU après la perception de la recette du FEDER., recette qui ne sera pas perçue en 2019. Il y a donc lieu de désaffecter les crédits correspondants pour les réinscrire en 2020.

### **Opération Quartiers prioritaires (- 478 500 €)**

#### **Sous-fonction 515.4 : Programme de rénovation urbaine (- 478 500 €)**

**Art. 2315 347 660** Installations, matériel technique - A.N.R.U. : Site Jartom (- 175 000 €)

Les travaux d'aménagement sur le cœur de ville, permettant d'accompagner la construction du programme de la Foncière Logement sont décalés sur 2020. Il y a donc lieu de désaffecter les crédits correspondants.

**Art. 2315 349 660 Installations, matériel - A.N.R.U. : Saint-Michel/Jericho (- 10 000 €)**

Les travaux restant à réaliser, après la construction du dernier programme de Batigère Maison Familiale et Batigère rue Alexandre 1er, sont reportés en 2020.

**Art. 2318 350 610 Autres immobilisations corporelles A.N.R.U. : Site Plateau (- 29 000 €)**

**Art. 2152 350 610 Installations de voirie - A.N.R.U. : Site Plateau (- 18 000 €)**

**Art. 458104102 350 660 Opération sous mandat : A.N.R.U. – Quartiers prioritaires : A.N.R.U. : Site Plateau (- 30 000 €)**

Les installations et les acquisitions de conteneurs semi-enterrés sont reportées en 2020.

**Art. 2315 350 660 Installations, matériel technique - A.N.R.U. : Site Plateau (- 200 000 €)**

Une partie des travaux, concernant l'aménagement des espaces publics permettant d'accompagner la restructuration du centre commercial de la Cascade, sera exécutée en 2020.

**Art. 2128 351 253 Autres agencements - A.N.R.U. : Site Vandoeuvre (- 16 500 €)**

Les frais de notaire prévus initialement dans le cadre des échanges fonciers sont décalés sur 2020.

#### **AP Nouveau programme de rénovation urbaine (- 247 600 €)**

**Opération Quartiers prioritaires (ANRU2) (- 247 600 €)**

**Sous-fonction 515.6 Nouveau programme national rénovation urbaine (-247 600€)**

**Art. 2318 690 660 Autres immob. N.P.R.U. : Site Haussonville Les Nations (- 30 000 €)**

Les dépenses concernant la mission d'accompagnement du projet urbain sont reportées en 2020.

**Art. 2318 689 660 Autres immobilisations N.P.R.U. : Site les Provinces Laxou (- 70 000 €)**

L'opération d'aménagement du boulevard Foch à Laxou est décalée en 2020.

**Art. 2318 688 660 Autres immobilisations – N.P.R.U. : Site Plateau (- 147 600 €)**

Une partie des travaux d'aménagement sur le secteur de la Cascade et l'espace Pierre de Coubertin est décalée en 2020. Il y a donc lieu de désaffecter les crédits correspondants.

#### **AP Sécurité et prévention des risques (-128 000 €)**

**Opération Sécurité et prévention des risques (- 75 000 €)**

**Sous-fonction 18 : Autres interventions protections personnes biens (- 75 000 €)**

**Art. 2051 762 670 Concessions droits similaires Plan de continuité d'activité (- 15 000 €)**

**Art. 2031 762 670 Frais d'études – Plan de continuité d'activité (- 30 000 €)**

La Métropole souhaite s'engager dans une démarche de fonds pour constituer un état précis des besoins en continuité d'activité service par service. Ce « socle » est nécessaire à la gestion de tout type de crise et doit être complété par des plans spécifiques (canicule, grands froids, pandémie, etc.) déclinables en fonction des situations.

Cette démarche s'accompagne également d'un plan de gestion de crise et, comme toute démarche qualité, d'un plan de maintien et d'amélioration continue. Un AMO sera recruté pour accompagner la DSPR sur la démarche PCA. La mission n'ayant pu démarrer en 2019 (échec recrutement ressource « apprenti » ou stagiaire qualité), le budget n'a pas été consommé. Dans le cadre de la préparation budgétaire, il est envisagé de reporter les crédits en 2020 pour permettre de compléter les crédits d'ores et déjà inscrits sur cet exercice budgétaire.

**Art. 2031 215 670 Frais d'études – Contrat Local de sécurité (- 30 000 €)**

La démarche sera réalisée en interne, avec les partenaires. Il ne sera donc pas fait appel à un prestataire extérieur.

**Opération Centre de supervision urbain (- 38 000 €)**

**Sous-fonction 18 : Autres interventions protections personnes biens (- 38 000 €)**

**Art. 2315 555 600PAT Installations techniques Centre de supervision urbain (- 38 000 €)**

Le coût d'aménagement du centre de supervision urbain est inférieur aux estimations initiales.

**Opération Fourrière Automobile (- 15 000 €)**

**Sous-fonction 844.1 : Nouvelle Fourrière (- 15 000 €)**

**Art. 21351 231 704 Bâtiments publics – Nouvelle fourrière (- 15 000 €)**

Lors de la préparation budgétaire 2019, l'acquisition de racks pour stocker des véhicules et augmenter la capacité du parc de stationnement a été programmée. L'acquisition et l'installation de ces racks ont bien été menées en 2019. Il s'est avéré que la solution technique proposée par le candidat retenu était moins onéreuse que prévue.

**AP Ecologie urbaine (- 206 500 €)**

**Sous-fonction 78.1 : Ecologie urbaine (- 206 500 €)**

**Opération Ecologie urbaine (- 121 500 €)**

**Art. 2128 666 616 Autres agents Diagnostic agricole dans le cadre du PLUC (- 10 000 €)**

**Art. 202 666 616 Frais d'études - Diagnostic agricole dans le cadre du PLUC (- 20 000 €)**

La multipole n'appellera pas la participation de la Métropole au titre du Pacte Etat / Métropole sur l'étude « logistique » du projet alimentaire territorial.

**Art. 2315 761 616 Installations, matériel technique – Milieux aquatiques (- 50 000 €)**

**Art. 2031 761 616 Frais d'études – Milieux aquatiques (- 41 500 €)**

Le lancement de l'étude « coteaux » a pris du retard et le marché ne sera attribué que fin 2019 pour une réalisation sur 2020.

**Opération Natura 2000 – Plateau de Malzéville (- 50 000 €)**

**Art. 2031 702 616 Frais d'études Programme de préservation et valorisation (- 50 000 €)**

Suite au retard dans le lancement de cette étude, le marché ne sera attribué qu'en 2020.



### **Opération Espaces Naturels Sensibles (- 35 000 €)**

**Art. 2312 696 616** Agencements terrains ENS Art-sur-Meurthe zone pionnière (- 15 000 €)

Les études ne seront rendues qu'en 2020. Le paiement se fera donc à terme échu.

**Art. 2315 764 616** Installations, matériel technique – ENS Plateau de Villers (- 20 000 €)

Suite au retard dans le lancement de cette étude, le marché ne sera attribué qu'en 2020.

### **AP Planification urbaine et stratégie foncière (- 280 000 €)**

#### **Opération Plans Locaux d'urbanisme (- 260 000 €)**

##### **Sous-fonction 515.7 : Diverses opérations d'urbanisme (- 260 000 €)**

**Art. 2031 600 620** Frais d'études – Plan local d'urbanisme intercommunal (- 195 000 €)

Le Grand Nancy s'est engagé dans l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Ce document unique, visant à harmoniser les politiques publiques de l'urbanisme, de l'habitat, des déplacements, de développement économique et commercial et de l'environnement, permettra l'émergence d'un projet de territoire partagé, cohérent et solidaire. Les débats sur le PADD ont eu lieu en 2019 mais son approbation a été reportée à fin 2022 pour prendre le temps de la concertation et disposer des études complémentaires relatives à la ligne 1, à la stratégie commerciale, à la reconstitution de l'offre de logements dans le cadre du NPNRU. Il convient donc de désinscrire ces crédits en 2019 et de les reporter sur 2020.

**Art. 2031 673 620** Frais d'études Règlement local de publicité intercommunal (-20 000 €)

Le Grand Nancy a lancé l'élaboration du RLPi. Lors de la conférence des maires du 12 juillet 2019, un décalage du calendrier a été acté pour une approbation prévue en 2021.

**Art. 2031 760 620** Frais d'études – Plan de gestion UNESCO (- 45 000 €)

Un groupement de commande a été constitué, en septembre 2019, entre la ville de Nancy et la Métropole afin de passer un marché public de prestations intellectuelles pour l'élaboration du plan de gestion du bien UNESCO, compte tenu de la complexité du dossier. Ce marché aura une durée prévisionnelle de 2 ans et 6 mois avec un rendu du plan de gestion prévu en 2021. Les crédits sont donc lissés sur 2020 et 2021.

#### **Opération Acquisitions foncières et emplacements réservés (- 20 000 €)**

##### **Sous-fonction 581 : Réserves foncières (-20 000 €)**

**Art. 2041412 482 620SUBV** Bâtiments et installations – Ile du Foulon (- 20 000 €)

La participation à la commune de Tomblaine dans le cadre de l'achat de parcelles sur l'Ile du Foulon ne sera pas appelée sur 2019, il y a lieu de désaffecter les crédits pour les réinscrire en 2020.

## **AP Urbanisme opérationnel (- 292 700 €)**

### **Opération Rives de Meurthe (+ 10 000 €)**

#### **Sous-fonction 515.1 : ZAC Conventions publiques d'aménagements (+ 10 000 €)**

##### **Art. 2151 103 253 Réseaux de voirie – ZAC St-Pie X à Essey (+ 10 000 €)**

Conformément à la délibération n° 10 du Conseil métropolitain du 12 juillet 2019, des frais de notaire sont à payer pour la remise, dans le domaine public, de parcelles de terrains constituant la voirie et ses accessoires, espaces verts, transformateur et un bassin de rétention sur la ZAC Saint-Pie X.

### **Opération Secteur Sud-Est (- 51 300 €)**

#### **Sous-fonction 515.7 : Diverses opérations d'urbanisme (- 51 300 €)**

##### **Art. 2315 616 620 Installations techniques – Terrains RFF Site de Montaigu (- 14 300 €)**

##### **Art. 238 616 620 Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles – Terrains RFF Site de Montaigu (- 37 000 €)**

Il s'agit des études pré-opérationnelles du futur agro quartier - sillon du Fonteno Baquéchamps, décalées à 2020 suite à des retards.

### **Opération Plaines rives droites (- 187 900 €)**

#### **Sous-fonction 515.7 : Diverses opérations d'urbanisme (- 187 900 €)**

##### **Art. 2313 581 620 Constructions Casernes Kleber Plan Local Redynamisation (- 88 500 €)**

##### **Art. 2318 591 620 Autres immobilisations – PAE Plaines rive droite (- 36 900 €)**

##### **Art. 2315 591 620 Installation – PAE Plaines rive droite (- 31 250 €)**

##### **Art. 238 591 620 Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles – PAE Plaines rive droite (- 31 250 €)**

Le Programme d'Aménagement d'Ensemble du Parc Ecologique Urbain de Cœur Plaines Rive Droite est conditionné par l'avancement du bassin éco-ludique de rétention des eaux pluviales de Brigachtal. Les études nécessaires à l'expropriation ayant pris du retard, les crédits d'étude et de travaux sont décalés.

### **Opération Autres territoires à enjeux (- 63 500 €)**

#### **Sous-fonction 515.7 : Diverses opérations d'urbanisme (- 63 500 €)**

##### **Art. 2315 538 620 Installations – Lancement nouvelles opérations d'urbanisme (-13 500€)**

Ces crédits sont prévus dans l'attente de futures ZAC et/ou concessions d'aménagement à lancer. Pour 2019, ils peuvent être désaffectés.

##### **Art. 2315 766 620 Installations – Ilot expérimental Cœur d'agglomération (- 50 000 €)**

Les études pré-opérationnelles n'ont pu être réalisées en 2019 sur l'îlot expérimental pour préciser la faisabilité technique et économique de sa restructuration et répondre à la stratégie globale de dynamisation du Cœur d'agglomération.



## **AP Energie et Climat (+ 74 500 €)**

### **Opération Actions en faveur du développement durable (+ 74 500 €)**

#### **Sous-fonction 78 : Environnement autres actions (+ 74 500 €)**

**Art. 2158 504 612.HT** Autres installations - Plan Climat Territorial (+ 80 000 €)

**Art. 2031 504 612** Frais d'études - Plan Climat Territorial (- 5 500 €)

Ces crédits permettront l'achat des panneaux photovoltaïques posés sur la toiture du bâtiment du pôle aviron à Nancy. Sur la durée du contrat restant, 12,5 ans, il peut être envisagé une recette de 108 380 € en vente d'électricité renouvelable.

## **AP Circulation-Jalonnement (- 50 000 €)**

### **Opération Jalonnement (- 50 000 €)**

#### **Sous-fonction 847.1 Signalisation-circulation : (- 50 000 €)**

**Art. 2031 420 730** Frais d'études - Jalonnement du schéma directeur (- 50 000 €)

Le décalage dans le lancement et l'attribution du marché public n'a pas permis de débiter les études en 2019. Ces crédits sont à reporter en 2021.

## **AP PDU - Mobilités (-638 000 €)**

### **Opération Programme vélos (- 500 000 €)**

#### **Sous-fonction 518.1 : Politique en faveur du Vélo (- 500 000 €)**

**Art. 2151 791 709** Réseaux de voirie - Voie verte du Fonteno (- 500 000 €)

Le chantier est décalé en 2020 en raison du délai nécessaire pour les acquisitions foncières avec la SNCF. Ces crédits sont à reporter en 2020.

### **Opération Études générales de déplacements (- 138 000 €)**

#### **Sous-fonction 510.2 : Plan de déplacements urbains (- 138 000 €)**

**Art. 2031 161 709** Frais d'études - Etudes de déplacement (- 138 000 €)

Le montant des études dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains a fait l'objet d'une estimation lors de l'élaboration du budget primitif. En raison du décalage dans la réalisation et le rendu des études, une enveloppe de 138 000 € peut être désaffectée et réinscrite sur les exercices 2020 et 2021.

## **AP Grands projets urbains (- 1 055 000 €)**

### **Opération Nancy Grand Cœur (- 625 000 €)**

#### **Sous-fonction 515.2 : Eco-quartier Nancy Grand Cœur (- 625 000 €)**

**Art. 238 731 203** Avances - Construction nouvelle caserne des Pompiers (- 575 000 €)

L'opération de construction de la nouvelle caserne de sapeurs-pompiers avenue du XXème Corps à Nancy est engagée. Le recrutement du maître d'œuvre doit être finalisé avant fin 2019, étant rappelé que la maîtrise d'ouvrage déléguée du projet a été confiée à la SOLOREM. Ce nouvel équipement doit être livré à échéance premier trimestre 2023.

Les études de maîtrise d'œuvre, l'élaboration du permis de construire et la préparation du dossier de consultation des entreprises devant se dérouler à partir de 2020, il est proposé de désaffecter 575 000 € d'avances liées à l'opération.

**Art. 2031 272 203** *Frais d'études – Secteur gare (- 50 000 €)*

Dans le cadre des opérations d'accompagnement du projet Nancy Grand Cœur, sur le secteur du quartier de la gare de Nancy avait été réalisée une prestation de suivi-animation du dispositif copro-actif sur les copropriétés remarquables de ce quartier par la Société Publique Locale Grand Nancy Habitat, à partir de 2012. Il avait été question de proroger ce dispositif pour 2019. Ce partenariat n'ayant finalement pas été reconduit, il est possible de désaffecter 50 000 € de la ligne budgétaire dédiée.

**Opération Espace Thiers (- 300 000 €)**

**Sous-fonction 515.2 : Eco-quartier Nancy Grand Cœur (- 300 000 €)**

**Art. 2115 203 253** *Terrains bâtis – Aménagement de l'Espace Thiers (- 200 000 €)*

Dans le cadre du projet d'aménagement de la place Simone Veil (anciennement place Thiers) et de ses abords, ainsi que du projet de rénovation du parking Thiers, qui prenait en compte la possibilité de restructurer l'îlot urbain Thiers, le promoteur immobilier Nouvel Habitat a été retenu pour construire, sur l'espace libre situé à l'angle de la place Simone Veil, de la rue Mazagran et de la rue Raymond Poincaré, un nouvel immeuble de bureaux, de commerces et de logements qui viendra ainsi permettre de parachever la restructuration de l'îlot urbain Thiers, étant rappelé que le Grand Nancy et la Ville de Nancy avaient mis en réserve la réalisation de la dernière tranche d'aménagement de la place Simone Veil, dans l'attente de l'engagement effectif ce programme. Ce projet devant être opérationnellement engagé courant 2020, il est proposé de désaffecter 200 000 €.

**Art. 238 203 203** *Avances - Aménagement de l'Espace Thiers (- 100 000 €)*

L'opération de restructuration de l'Espace Thiers à Nancy a été livrée pour sa majeure partie en décembre 2015. Sa place et son parking, restructurés sont en effet depuis cette date, opérationnels et ouverts au public. Néanmoins, un espace public, faisant partie du programme de cette opération doit encore être réalisé sur le socle de la parcelle où se situe la tour Thiers. Ces équipements publics viendront parachever l'îlot Thiers avec la construction d'un nouvel immeuble de bureaux, de commerces et de logements sur l'espace libre situé à l'angle de la place Simone Veil, de la rue Mazagran et de la rue Raymond Poincaré par l'opérateur privé Nouvel Habitat. Les travaux de Nouvel Habitat s'engageront en 2020 et les 100 000 € prévus en avances de trésorerie pour SOLOREM en 2019, pour notamment faire face aux dépenses de travaux correspondantes ne sont donc plus nécessaires. Il convient de les désaffecter.

**Opération Etudes d'ingénierie territoriale (- 130 000 €)**

**Sous-fonction 62.1 : Aménagement de sites économiques (-130 000 €)**

**Art. 2031 509 203** *Frais d'études – Etudes générales d'urbanisme (- 130 000 €)*

Dans le cadre des grands projets urbains menés par la Métropole, une enveloppe est réservée chaque année pour différentes études pré-opérationnelles d'urbanisme.

En 2019 était notamment prévu le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage en matière de requalification urbaine, économique et paysagère sur le territoire à enjeux des Rives de Meurthe et notamment sur la partie située au Nord des deux opérations de ZAC en cours, compris entre l'Avenue du XXème Corps et la limite Nord de la Métropole et limité à l'ouest par le canal et à l'est par la Meurthe. D'autre part, les premières études liées à l'appel à projet lancé sur le site Alstom sur le même TAE des Rives de Meurthe devaient également se régler à partir de cette enveloppe en 2019. Ces deux dossiers, approuvés par l'assemblée délibérante en 2019, sont avancés à l'étape de consultation et les premières études devraient ainsi se dérouler en 2020. Il convient donc de désaffecter 130 000 € de crédits.

### **AP Développement économique (- 290 000 €)**

#### **Opération Développement Ecosystème propice pour les Entreprises (- 290 000 €)**

##### **Sous-fonction 61.1 : Accueil d'entreprises interventions économiques (-110 000 €)**

###### **Art. 2051 738 200 Concessions et droits similaires – Application G-NY (- 110 000 €)**

Au BP 2019, 230 000 € ont été prévus en vue de réaliser les développements souhaités sur l'application G-NY, système de gestion relation client (GRC) détenu et administré par la Métropole du Grand Nancy et informant notamment sur les thématiques « stationnement, voirie et circulation ». Une première partie des travaux de développement sont engagés et sont réglés sur 2019, mais le solde sera honoré en 2020. Il est ainsi possible de désaffecter 110 000 €.

##### **Sous-fonction 62.1 : Aménagements de sites économiques (- 80 000 €)**

###### **Art. 2031 537 200 Frais d'études – Plaines Flageul (- 80 000 €)**

La délibération n°4 du Conseil métropolitain du 21 septembre 2018 a permis d'approuver l'engagement du projet de développement d'un pôle métropolitain d'activités, de sports et de loisirs sur le site de la Plaine Flageul à Tomblaine. En réponse aux enjeux de développement économique, d'attractivité mais aussi de cohérence du projet urbanistique et économique sur la Plaine Flageul, la Métropole a souhaité y impulser une dynamique d'ensemble visant à développer un grand pôle d'activités, de sports et de loisirs sur le site de la Plaine Flageul. Il était donc prévu de recruter un assistant à maîtrise d'ouvrage afin de définir les contours du projet et en vue d'accompagner la réalisation de ce projet dans ses phases d'études et opérationnelles et garantissant une cohérence globale. Néanmoins, la consultation n'ayant pas encore été lancée, il est possible de désaffecter 80 000 € sur la ligne d'étude dédiée.

##### **Sous-fonction 62.2 : Maison de l'entrepreneuriat et de l'Innovation (- 100 000 €)**

###### **Art. 21351 568 600PAT Bât. Publics Maison Entrepreneuriat et Innovation (- 100 000 €)**

Une enveloppe de travaux a été provisionnée au BP 2019 afin d'engager et de mener à son terme les travaux de démolition de l'actuel Maison de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation (MEI). Si une première partie des travaux s'est finalisée les bâtiments dégagés du périmètre de gestion de l'actuelle délégation de service public confiée à la SASU Racine via le protocole de résiliation progressive signé en 2017, le reste de l'équipement ne pourra être démoli qu'à l'issue du contrat de DSP, soit après le 31 décembre 2019. Une enveloppe de 100 000 € peut donc être désaffectée ici.

## **AP Artem (- 90 000 €)**

### **Opération Construction Artem 1<sup>ère</sup> tranche – Ecole des Mines (- 90 000 €)**

#### **Sous-fonction 515.3 : Quartier Blandan (- 90 000 €)**

**Art. 21351 387 600PAT Bâtiments publics Construction ARTEM 1<sup>ère</sup> tranche (- 90 000 €)**

Pour 2019 une enveloppe de 310 000 € de travaux de réfection des portes coupe-feux du bloc A de la galerie ARTEM, liée à la première tranche de construction du projet, a été prévue au budget. Ces travaux seront réalisés en bonne partie et finalisés pour la fin de l'année. Il est ainsi possible de désaffecter 90 000 € de cette enveloppe.

## **AP Développement universitaire (+10 000 €)**

### **Opération Maintenance de l'immobilier universitaire (+ 10 000 €)**

#### **Sous-fonction 515.3 : Quartier Blandan (+ 8 000 €)**

**Art. 21351 630 600PAT Bâtiments publics – Maintenance de la galerie ARTEM (+ 8 000 €)**

La galerie ARTEM, bien qu'elle soit un espace public, n'en demeure pas un équipement recevant du public, qui comme tous les ERP doit respecter un certain nombre de normes censées assurer la sécurité du public accueilli. Aussi, confronté dès son ouverture à des demandes régulières d'organisation de manifestations en son sein, le responsable unique de sécurité et la commission départementale de sécurité incendie, dirigée par le SDIS 54, ont demandé à la Métropole du Grand Nancy de mener une étude poussée de sécurité incendie et de désenfumage. Il s'agit de pouvoir dégager des scénari et définir précisément quelles manifestations pourront avoir lieu et sous quelle condition. Cette étude vise à modéliser les galeries Artem et de simuler des points chauds afin de voir la réaction au feu de l'ensemble de celles-ci. Suite à une rencontre avec les pompiers, il a été convenu d'élargir cette étude à d'autres scenari, afin de circonscrire l'ensemble des problématiques de SSI pour les manifestations accueillies dans la galerie. Il convient donc d'ajouter 8 000 € à l'enveloppe prévue pour ces études.

### **Sous-fonction 23.1 : Enseignement supérieur soutien à la formation (+ 2 000 €)**

**Art. 21351 287 600PAT Bâtiments publics Université de Culture Permanente (+ 2 000 €)**

Chaque année des crédits récurrents sont prévus pour assurer la maintenance du bâtiment mis à disposition de l'Université de la Culture Permanente (UCP) par le Grand Nancy, Place de la Croix de Bourgogne à Nancy. Pour 2019, compte tenu des travaux de maintenance qui ont été engagés pour mettre en sécurité un escalier en colimaçon du bâtiment (réfection d'un garde-corps), il convient d'ajouter 2 000 € à l'enveloppe initiale.

## **AP Attractivité culture scientifique, technique - CNR (- 193 600 €)**

### **Opérations spécifiques musées - conservatoire (- 193 600 €)**

#### **Sous-fonction 311.1 : Conservatoire du Grand Nancy (- 99 600 €)**

**Art. 21838 744 302 Autre mat. - Equipement salles environnement numérique (-10 000€)**

L'opération relative à l'équipement numérique du Conservatoire régional du Grand Nancy se déploiera en deux temps afin d'intégrer ces outils dans les activités d'enseignement, puis les activités administratives de l'établissement.

Le premier temps du projet permettra de tester le wifi et différents équipements numériques

(vidéo-projecteurs ; écrans numériques interactifs, tablettes numériques pour les élèves) dans une salle de formation musicale. Ce test pédagogique à petite échelle sera conduit sur l'année 2020 (une partie de la commande est réalisée en 2019 et une partie le sera en 2020). Le second temps du projet permettra de poursuivre l'expérimentation du dispositif au niveau administratif avec l'équipement en tablettes numériques de quelques professeurs qui seront dédiées à la gestion des absences. La généralisation du dispositif pourrait être envisagée à partir de septembre 2020 en fonction du retour des professeurs. Aussi, il convient de désaffecter la somme de 10 000 € en 2019 pour la réinscrire au budget primitif 2020.

**Art. 21351 780 600PAT Bât. publics Remplacement centrale traitement d'air (- 35 000 €)**  
Les études de maîtrise d'œuvre étant en cours de notification, les travaux seront lancés en 2020. En conséquence, il convient de désaffecter 35 000 € pour la réinscrire au budget primitif 2020. L'enveloppe budgétaire dédiée en 2020 s'élèvera ainsi à 215 000 €.

**Art. 21351 745 600PAT Bât. publics Construct. 3<sup>ème</sup> studio danse chant choral (-54 600€)**  
L'opération consiste à réaménager l'ancienne discothèque utilisée actuellement en espace chant/choral. Celle-ci sera scindée afin de créer plusieurs espaces spécifiques dont deux studios de danse, un local d'archives, ainsi que des sanitaires disposant d'un accès pour les personnes à mobilité réduite. Ce nouvel équipement permettra de proposer un nouveau cursus en danse jazz, discipline faisant partie du cahier des charges des établissements labellisés « Conservatoire à Rayonnement Régional ». Dans un même temps, l'espace chant/choral sera relocalisé dans une future grande salle pour y accueillir entre 20 et 30 élèves. L'aboutissement de ce projet sera marqué par des règlements de factures et des décomptes généraux définitifs en 2020. En conséquence, il convient de désaffecter le reliquat de 54 600 € pour le réinscrire au budget primitif 2020.

**Sous-fonction 314.1 : Musée de l'histoire du fer – Domaine Montaiqu (- 94 000 €)**

**Art. 21351 786 270 Bât. publics Muséographie espaces permanents MHF (- 94 000 €)**  
Cette opération lie deux dépenses individualisées, la muséographie des espaces permanents du Musée de l'histoire du fer et les travaux d'amélioration des conditions climatiques. A commencer par la refonte du parcours permanent du Musée de l'Histoire du Fer avec la remise en perspective des collections et de la scénographie des galeries muséographiques. Ce projet nécessite des travaux d'aménagement sur le bâtiment qui, à cause de ses spécificités techniques, génère des ponts thermiques. Au vu du décalage du projet d'installation de stores en harmonie avec la future muséographie du musée de l'Histoire du Fer, il convient de désaffecter 94 000 € en 2019 et de réinscrire 70 000 € au BP 2020.

**AP Sports – Loisirs – Grands évènements (- 445 000 €)**

**Opérations spécifiques sports loisirs grands évènements (- 262 000 €)**

**Sous-fonction 321.3 : Parc des sports de Vandœuvre (- 25 000 €)**

**Art. 21351 777 600G Bât. Publ. Remplacement CTA grande salle parc de sports(-25 000€)**  
L'opération consiste à remplacer la centrale de traitement d'air de la grande salle du Parc des sports à Vandœuvre-lès-Nancy.

Les pièces administratives ont été rédigées. La consultation de la maîtrise d'œuvre est lancée. L'étude et le début des travaux sont envisagés en 2020. En



conséquence, il convient de désaffecter 25 000 € en 2019 pour les réinscrire en 2020.

### **Sous-fonction 322.2 : Stade Raymond Petit (- 63 000 €)**

**Art. 21314 778 600G** Bât. Culturels & sportifs Piste d'athlétisme stade R. Petit (- 63 000€)  
L'opération a pour objet la rénovation de la piste d'athlétisme du stade Raymond Petit dont le revêtement est obsolète. En complément de cette rénovation, une nouvelle piste de 100 mètres viendrait compléter l'anneau existant. Il s'agit d'une étude d'avant-projet en cours en 2019 concomitante au programme 27 relatif à l'espace d'athlétisme rue Hazotte au stade Marcel Picot. Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié cet été pour une mise en œuvre des travaux en 2020. En conséquence, il convient de désaffecter ces crédits.

### **Sous-fonction 325.5 : Vol à voile (- 174 000 €)**

**Art. 21351 806 600G** Bât. publics Réhabilitation bât. aérodrome Malzéville (- 174 000 €)  
Prenant en compte un diagnostic réalisé en 2018, cette opération englobe plusieurs chantiers au niveau des bâtiments de l'aérodrome intégrant notamment des travaux de consolidation des toitures du hangar historique et du bâtiment d'accueil, mais aussi des travaux d'isolation des bâtiments. L'adduction en eau sera également rénovée, ainsi qu'une partie de la façade. La consultation est terminée et l'analyse des offres est en cours. Une négociation doit être engagée dans le cadre de la consultation sur le budget et de la planification des travaux. Compte tenu de ces éléments, les travaux seront réalisés en 2020.

### **Opérations spécifiques de l'aquapôle (- 208 000 €)**

#### **Sous-fonction 323 : Piscines (- 208 000 €)**

**Art. 21351 620 600P** Bâtiments publics Réhabilitation de la piscine du Lido (- 198 000 €)  
Suite à la modernisation de la piscine du Lido à Tomblaine, l'opération permet de financer l'extension et la rénovation de l'espace forme situé au premier étage de l'établissement. Concernant les travaux, malgré une étude aboutie du projet par un maître d'œuvre, le contexte estival de consultation des entreprises ainsi qu'un démarrage de travaux par celles-ci souhaité dans un délai très court a donné lieu à des offres aux prix dans l'ensemble relativement supérieurs à l'estimation. Aussi, le maître d'ouvrage s'est vu dans l'obligation de passer de nouvelles consultations, ce qui conduit à retarder le démarrage des travaux. En conséquence, il convient de désaffecter 268 000 €.

#### **Art. 21351 679 600P** Bâtiments publics –Tour de plongée de Gentilly (- 10 000 €)

L'opération consiste en la destruction de la tour de plongée ainsi que des fondations afin de livrer un terrain prêt à utiliser pour un usage futur. La présence d'amiante au sein de la tour et un investissement chiffré à hauteur de 1 M€ pour la remise en état de l'équipement ont orienté le choix de la collectivité. Le marché vient d'être notifié. La phase de maîtrise d'œuvre et les travaux sont programmés en 2020.

### **Opération maintenance équipements sports loisirs grands évènements (+25 000€)**

#### **Sous-fonction 326 : Manifestations sportives (+ 25 000€)**

**Art. 21848 181 350G** Autres matériels – Equipements et matériels sportifs (- 1 000 €)

**Art. 2188 181 350G** Autres – Equipements et matériels sportifs (- 40 000 €)

**Art. 20421 89 350SUBV** Biens mobiliers, matériel études – matériel divers (+ 66 000 €)

Conformément à la délibération de Conseil n° 16 du 12 juillet 2019 et dans le cadre du soutien de la Métropole à la SASP SLUC Nancy basket, celle-ci a décidé de verser une

subvention d'équipement de 66 000 € sur le montant total du coût de sa quote-part au SLUC Basket Association pour l'achat de panneaux LED au Palais des Sports Jean Weille. Le remplacement de l'ensemble de ces 66 mètres de panneaux LED et des panneaux obligatoires sur chaque panier (DUNKLED) est de 130 032 € TTC, dont 64 032 € TTC à la charge de la SASP et 66 000 € TTC à la charge de l'association. Ce nouvel équipement sera également mis à profit pour l'ensemble des grands événements organisés au Palais des Sports Jean Weille par la Métropole ou en partenariat avec celle-ci à l'instar des derniers Championnats d'Europe de Handball Féminin en décembre 2018 pour lesquels ce matériel était obligatoire.

## **RECETTES**

### **Opérations réelles**

#### **Sous-fonction 01 : Opérations non ventilables (- 8 649 830 €)**

##### **Art. 1641 320 Emprunts (- 8 649 830 €)**

Les mouvements budgétaires inscrits lors de cette décision modificative permettent de désaffecter 8 649 830 € d'emprunts. Le montant de l'emprunt d'équilibre est ramené à 53 126 884 €.

##### **Art 10222 320 F.C.T.V.A. (- 310 000 €)**

Par arrêté du 19 novembre 2019, la Préfecture de Meurthe-et-Moselle a accordé au Grand Nancy l'attribution du Fonds de Compensation de la TVA sur les dépenses pour un montant de 11 704 043,58 € toutes sections confondues. Il convient d'ajuster à la baisse 310 000 € de recettes d'investissement.

#### **S/fonction 01 : Opérations non ventilables (+1 788 316 €)**

##### **Art. 1345 320 Amendes de radars automatiques et amendes de police (+1 788 316 €)**

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) a institué la dépenalisation du stationnement payant sur voirie distinguant ainsi, les forfaits post-stationnement (FPS) des amendes liées aux radars automatiques et amendes de police. Ces dernières doivent être valorisées à hauteur de 1 788 316 € suite à l'arrêté préfectoral du 27 juin 2019.

#### **AP Informatique Mutualisée (- 85 000 €)**

##### **Opération Projets communaux (- 85 000 €)**

##### **Sous-fonction 020.3 : Direction des systèmes d'information (- 85 000 €)**

##### **Art 458256001 2 300 Opération s/mandat : projets communaux – Matériel informatique (- 100 000 €)**

Au titre des crédits désaffectés en dépenses, il convient de désaffecter les recettes, le montant des dépenses étant intégralement refacturé après service fait aux communes et établissements membres du service commun de la DSIT.

##### **Art 458200531 531 300 Opération s/mandat : projets Stannet 3 (+ 15 000 €)**

Au titre des crédits supplémentaires demandés en dépenses, il convient d'équilibrer les recettes, le montant des travaux étant intégralement refacturé après service fait à

l'Université de Lorraine.

**AP Entretien de la voirie et ouvrages d'art (+ 104 500 €)**

**Sous-fonction 844 : Voirie Métropolitaine (+ 104 500 €)**

**Opération Ouvrages d'art (+ 33 500 €)**

**Art 1321 14 702** État – Grosses réparations et travaux neufs ouvrage d'art (+ 33 500 €)

Le montant correspond à la part de reconstruction du mur de clôture du Campus Lettres pris en charge par l'Université de Lorraine, conformément à la convention signée entre la Métropole et l'Université (décision n°10851 du 3 avril 2019).

**Opération Voirie (+ 71 000 €)**

**Art 024 372 703CESS** Produits cessions Acquisitions et classements de voirie (+ 71 000 €)

Dans le cadre de l'aménagement des ZAC et de la régularisation foncière d'emprises domaniales occupées par des tiers, d'anciennes emprises relevant du domaine public de la Métropole ont été cédées. L'opération la plus importante correspond aux anciens espaces publics de la ZAC Grand Cœur aujourd'hui destinés à être commercialisés par la SOLOREM.

**AP Grandes infrastructures de voirie (+ 170 925 €)**

**Opération Voie de la Meurthe (+ 50 420 €)**

**Sous-fonction 844 : Voirie Métropolitaine (+ 50 420 €)**

**Art 024 8 253CESS** Produits des cessions d'immobilisation Voie de la Meurthe (+ 50 420 €)

La surface d'implantation du projet de la voie de la Meurthe ayant été réduite, une parcelle initialement affectée à ce projet a été cédée à un tiers.

**Opération Déviation de Malzéville (+ 120 505 €)**

**Sous-fonction 844 : Voirie Métropolitaine (+ 120 505 €)**

**Art 2315 9 700** Installations techniques – Déviation de Malzéville (+ 120 505 €)

Il y a lieu de récupérer l'avance forfaitaire réglée par le Grand Nancy en début de marché correspondant à 5 % du montant du marché, le seuil étant atteint pour le titulaire.

**AP Programmes annuels de voirie secondaire (- 110 000 €)**

**Opération Opérations annuelles sur voiries secondaires (- 110 000 €)**

**Sous-fonction 844 : Voirie Métropolitaine (- 110 000 €)**

**Art 1328.1 12 700** Subv ENEDIS enfouissement réseaux Voiries secondaires (-110 000 €)

La redevance R2 de la concession d'électricité avec ENEDIS dépend du montant des travaux d'enfouissement et d'éclairage public réalisé sur l'année n-2. Elle est estimée à 260 000 €, en baisse de 27 % par rapport à 2018.



## **AP Lutte contre les inondations (eaux pluviales) (- 249 200 €)**

### **Opération Opérations spécifiques sur les bassins de rétention (- 249 200 €)**

#### **Sous-fonction 735 : Lutte contre les inondations (- 249 200 €)**

**Art. 1326.1 668 420** Subv agence eau Rhin-Meuse Aménagement Grémillon (- 249 200 €)

Cette opération globale a pour but de réduire l'incidence des crues et de renaturer le cours d'eau dans le cadre de l'objectif global de bon état fixé par la Directive Cadre sur l'Eau. Elle comprend deux secteurs d'intervention principaux constituant les phases d'un marché global à tranche unique. La première phase est terminée et la seconde a fait l'objet d'une réception partielle dans l'attente de l'achèvement des travaux, notamment de plantations, dans la partie en amont du collège de Pulnoy. En effet, les travaux dans ce secteur ont été retardés par des difficultés pour obtenir la maîtrise foncière dans le cadre de la déclaration d'intérêt général. En conséquence, les recettes restant à percevoir sur cette opération doivent être intégralement désaffectées.

## **AP Projet Grand Nancy Thermal (- 1 428 000 €)**

### **Opération Réaménagement valorisation site Grand Nancy Thermal (- 1 428 000 €)**

#### **Sous-fonction 323.1 : Grand Nancy Thermal (- 1 428 000 €)**

**Art 1328 422 400** Autres Réaménagement Valorisation site Grand Nancy Thermal (- 978 000 €)

La participation contractuelle du délégataire à l'acquisition d'une partie du terrain de l'ex-mess des officiers est décalée à 2020.

**Art 1312 422 400** Régions Réaménagement valorisation site Grd Nancy Thermal (- 450 000 €)

La Région Grand Est prévoit un versement partiel (800 000 €) de la subvention de 5 M€ allouée au projet Grand Nancy Thermal, le solde sera versé sur la période 2020-2023.

## **AP Habitat-logement (+ 155 611 €)**

### **Opération Parc privé (+ 155 611 €)**

#### **Sous-fonction 552.1 : Habitat (+ 155 611 €)**

**Art. 1311 573 640** Etat établis nationaux – PIG habitat « Habiter mieux » (+ 155 611 €)

Ces recettes correspondent à la participation de l'ANAH dans le cadre du programme du PIG pour lequel la Métropole bénéficie d'une part fixe et d'une part variable.

## **AP Programme de rénovation urbaine (+ 60 695 €)**

### **Opération Centres commerciaux (- 198 705 €)**

#### **Sous-fonction 515.4 : Programme de rénovation urbaine (- 198 705 €)**

**Art. 13172 639 660** FEDER – Centre commercial Saint-Michel/Jericho (- 198 705 €)

La subvention du FEDER pour le centre commercial les Embruns sera perçue en 2020. Il y a donc lieu de désaffecter les crédits correspondants.

**Opération Quartiers prioritaires (+ 259 400 €)**

**Sous-fonction 515.4 : Programme de rénovation urbaine (+ 259 400 €)**

**Art. 458204102 351 660** Opérations sous mandat – ANRU site Vandoeuvre (+ 259 400 €)

Cette recette correspond au solde de remboursement des travaux effectués pour le compte de la ville de Vandoeuvre dans le cadre de l'aménagement du secteur des Hérons.

**AP Nouveau programme national de rénovation urbaine (- 119 790 €)**

**Opération Quartiers prioritaires (ANRU2) (- 119 790 €)**

**Sous-fonction 515.6 Nouveau programme national rénovation urbaine(-119 790€)**

**Art. 1311.4 688 660** Subv caisse dépôts consignations N.P.R.U. : Site Plateau (- 15 350 €)

**Art. 1318 690 660** Autres subventions N.P.R.U. Site Haussonville Les Nations (- 15 000 €)

**Art. 1311.8 688 660** Subventions de l'ANRU – N.P.R.U. : Site Plateau (- 77 440 €)

**Art. 1311.8 689 660** Subventions de l'ANRU – N.P.R.U. : Site les Provinces (- 12 000 €)

Les crédits à désaffecter correspondent aux soldes des subventions à percevoir pour l'ensemble des sites du NPRU, concernant les opérations d'ingénierie validées dans le cadre du protocole de préfiguration. En effet, ces soldes seront sollicités en 2020.

**AP Energie et Climat (+ 46 080 €)**

**Opération Actions en faveur du développement durable (+ 46 080 €)**

**Sous-fonction 78 : Autres actions (+ 46 080 €)**

**Art. 1318 504 612** Autres subventions d'investissement Plan climat territorial (+ 46 080 €)

Dans le cadre du programme ADVENIR pour la valorisation des infrastructures de recharge des véhicules électriques, les bornes de recharges, propriétés de la Métropole ont obtenu la labellisation requise à l'intégration dudit programme. Il convient d'inscrire la recette versée par AVERE France en 2019.

**AP Ecologie urbaine (- 110 000 €)**

**Opération Ecologie urbaine (- 110 000 €)**

**Sous-fonction 78.1 : Ecologie urbaine (- 110 000 €)**

**Art. 13172 196 616** FEDER – Trame verte (- 60 000 €)

**Art. 1311 666 616** Etat – Diagnostic agricole dans le cadre du PLUC (- 50 000 €)

Les dépenses étant décalées dans le temps, les demandes de subventions correspondantes pour ces aménagements le sont également.

**AP Planification urbaine et stratégie foncière (- 22 000 €)**

**Opération Plans Locaux d'urbanisme (- 22 000 €)**

**Sous-fonction 515.7 : Diverses opérations d'urbanisme (- 22 000 €)**

**Art. 13141 760 620** Communes membres du GFP – Plan de Gestion UNESCO (- 22 000 €)

Conformément à la délibération du 20 septembre 2019, la ville de Nancy et la Métropole ont constitué un groupement de commande, dont la ville est le coordonnateur. A ce titre, elle se chargera de régler les dépenses et sollicitera la participation de la Métropole. Cette recette est à désaffecter.

## **AP Développement économique (- 2 500 000 €)**

### **Opération Maintenance et gestion du développement économique (- 2 500 000 €)**

#### **Sous-fonction 62.1 : Aménagement de sites économiques (- 1 000 000 €)**

##### **Art. 024 634 253CESS Produits cession immo ZAC Frocourt Houdemont (-1 000 000 €)**

Suite à la clôture du contrat de concession conclu avec la SOLOREM sur la ZAC de Frocourt à Houdemont et intervenu par délibération n° 10 du Conseil métropolitain du 17 novembre 2017, le Grand Nancy cède au fur et à mesure de l'avancée des dossiers de commercialisation, les terrains qui lui ont été rétrocédés par son concessionnaire. En 2019, il était prévu de céder pour 1,5 M€ de terrains. A ce jour, certaines cessions sont reportées sur l'année 2020. Il convient ainsi de désaffecter 1 M€ de prévisions.

#### **Sous-fonction 61.1 Accueil d'entreprises interventions économiques (-1 500 000€)**

##### **Art. 61.1 024 318 253CESS Produits cessions immobilisation Site ALSTOM (-1 500 000 €)**

La Métropole du Grand Nancy est propriétaire de l'ancien site industriel Alstom, d'une emprise de 3,4 hectares, acquis en 2003. Afin de valoriser ce site retenu dans le périmètre du Projet Urbain Partenarial Rives de Meurthe, et plus globalement dans le cadre des réflexions menées en vue d'accompagner la mutation des différents sites implantés sur le secteur nord du quartier et la réalisation de la Voie de la Meurthe, il a été proposé, à l'appui de la délibération validée lors du Conseil métropolitain du 28 juin 2019, d'engager un appel à projets auprès d'opérateurs privés susceptibles de pouvoir proposer un projet et un programme d'aménagement sur le site Alstom et de l'acquérir pour le mettre en œuvre. Cette consultation doit être engagée prochainement. La désignation du lauréat de la consultation devrait avoir lieu lors du premier semestre 2020. Dans l'attente d'avoir confirmation de nouvelles hypothèses d'aménagement du site Alstom, en cours de réflexion, il est proposé de désaffecter 1,5 M€ au budget 2019.

## **AP Grands projets urbains (- 330 000 €)**

### **Opération Espace Thiers (- 330 000 €)**

#### **Sous-fonction 515.2 : Eco-quartier Nancy Grand Cœur (- 330 000 €)**

##### **Art. 238 203 253 Avances – Aménagement de l'espace Thiers (- 200 000 €)**

Dans le cadre des échanges fonciers permettant de finaliser l'aménagement de la place Simone Veil au niveau de l'îlot urbain Thiers et de son ancienne galerie marchande, le Grand Nancy et la Ville de Nancy se sont engagés, au titre du protocole d'accord signé avec l'opérateur Nouvel Habitat en charge de construire un nouvel immeuble sur ce secteur, à acquérir le volume correspondant à l'ancienne salle de petit déjeuner de l'hôtel Mercure, anciennement hôtel Park'In, conformément au projet d'aménagement envisagé. Après déconstruction, cet espace, ainsi que celui issu de la déconstruction des anciennes cellules commerciales, seront aménagés sous forme d'une terrasse plantée dont le permis d'aménager est en cours d'instruction. Cette opération a été prévue dans le programme et réalisée sous mandat de maîtrise d'ouvrage avec l'opérateur SOLOREM. Il était convenu que, suite à l'achat du volume considéré par le Grand Nancy, le mandataire régularise la situation en remboursant la Métropole, au travers de l'émission d'un avoir. L'opération étant repoussée en 2020, suite au report cette même année du démarrage du chantier de

construction de l'immeuble privé, il est proposé de désaffecter cette recette et de la réinscrire au BP 2020.

**Art. 13241 203 203 Communes membres – Aménagement Espace Thiers (- 130 000 €)**

L'opération de requalifications de l'espace Thiers à Nancy est réalisée sous maîtrise d'ouvrage du groupement de commande intégré entre la Ville de Nancy et la Métropole du Grand Nancy, coordinateur du groupement. Chaque année, conformément aux conditions de ce groupement, le Grand Nancy appelle la quote-part de participation de la Ville de Nancy au titre des dépenses réalisées sur les travaux et les prestations intellectuelles associées. En 2019, il était ainsi prévu une recette de l'ordre de 0,150 M€, ramené à un montant de contribution justifié attendu de la part de la Ville de Nancy de l'ordre de 1 million d'euros.

Les travaux liés aux espaces publics qui restent à finaliser sur les abords du socle de la tour Thiers, en lien avec l'opération privée d'un immeuble de bureaux, de commerces et de logements sur le site, devant être engagés en 2020, il est proposé de désaffecter, de fait 130 000 € de recettes.

**AP ARTEM (- 170 000 €)**

**Opération Construction ARTEM 3ème tranche (- 170 000 €)**

**Sous-fonction 515.3 : Quartier Blandan (- 170 000 €)**

**Art. 458203102 632 201 Opération s/mandat : Construction ARTEM – Construction ARTEM 3ème tranche ICN/ISAM/IAE (- 170 000 €)**

L'opération de construction de la troisième tranche d'ARTEM a été menée sous mandat de maîtrise d'ouvrage délégué. Il était prévu, suite à la réception des ouvrages et l'ouverture des Ecoles ICN/ISAM-IAE, de donner quitus au mandataire désigné, la SOLOREM. Cela aurait permis d'appeler le solde de l'opération, prévu à l'excédent, à hauteur de 170 000 €. Néanmoins, après décision du Tribunal Administratif de Nancy, le Grand Nancy est enjoint à reprendre les relations contractuelles avec le groupement d'artistes retenus sur le 1 % artistique.

Dès lors, le contrat étant suivi sur le budget et l'opération ARTEM 3, le Grand Nancy ne pourra donner quitus de son contrat à SOLOREM en 2019 et la recette escomptée ne peut donc être perçue. Il convient de désaffecter 170 000 €.

**AP Attractivité culture scientifique, technique - CNR (- 188 275 €)**

**Opérations spécifiques musées - conservatoire (-188 275 €)**

**Sous-fonction 314.1 : Musée de l'histoire du fer – Domaine Montaiqu (- 42 000 €)**

**Art. 13178 741 270 Autres fonds européens – Projet d'intérêt régional 3M (- 42 000 €)**

**Sous-fonction 314.2 : Muséum Aquarium de Nancy (- 24 000 €)**

**Art. 13178 741 272 Autres fonds européens – Projet d'intérêt régional 3M (- 24 000 €)**

**Sous-fonction 314.3 : Jardins botaniques du Grand Nancy (- 40 000 €)**

**Art. 13178 741 271 Autres fonds européens – Projet d'intérêt régional 3M (- 40 000 €)**

Cette opération s'inscrit dans le cadre du projet européen transfrontalier « Pierres Numériques ». Elle consiste pour le Muséum-Aquarium en une animation numérique de la façade (création septembre 2017), pour les Jardins botaniques, le développement d'une application numérique de visite (lancée en juin 2019) et enfin pour le Musée de l'Histoire du

Fer en la mise en place de dispositifs numériques interactifs qui s'intégreront dans le parcours permanent de visite. Ces projets finalisés en 2019 ou en cours de finalisation ne pourront pas bénéficier cette année des subventions sollicitées. Aussi, il convient de désaffecter les crédits en 2019 pour les réinscrire en 2020.

**Sous-fonction 314.2 : Muséum Aquarium de Nancy (- 52 275 €)**

**Art. 1311 749 272** Etat – Restructuration de locaux du Muséum Aquarium (- 19 500 €)

**Art. 1312 749 272** Régions Restructuration de locaux du Muséum Aquarium (- 18 975 €)

**Art. 13172 749 272** Feder Restructuration de locaux du Muséum Aquarium (- 13 800 €)

Cette opération d'envergure consiste en la rénovation du hall d'accueil du Muséum Aquarium, la création d'une nouvelle boutique et celle d'un nouvel espace pédagogique au premier étage de l'établissement.

Actuellement débutée en mars 2019, ce programme vient de s'achever fin octobre 2019. Un soutien a été sollicité à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Grand Est et à la Région Grand Est à hauteur de 15 % de 360 000 €. Une subvention a été sollicitée auprès du Feder pour un montant de 13 800 €. Les travaux ont pris du retard conditionnant un décalage de la subvention du Feder sur 2020. Les subventions de la DRAC et de la Région Grand Est doivent être encaissées en partie cette année avec un solde à inscrire en 2020 de 19 500 € pour la DRAC et 18 975 € pour la Région Grand Est.

**Sous-fonction 314.3 : Jardins botaniques du Grand Nancy (- 30 000 €)**

**Art. 1312 767 271** Régions – Projet médiation évolution en botanique (- 30 000 €)

Cette opération consiste en la réalisation d'outils d'interprétation permettant aux visiteurs de s'interroger, d'apprendre, de comprendre des éléments de botanique et d'histoire des théories de l'évolution, en passant un moment convivial, dans quatre espaces pédagogiques dédiés. La dernière phase du chantier étant prévue en 2020, la subvention de la Région est reportée en 2020.

## **BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

Les modifications de la section d'investissement détaillées ci-dessous, y compris les écritures comptables spécifiques détaillées en partie III, se traduisent par des inscriptions nouvelles en dépenses de – **3 474 000 €** en dépenses et en recettes dont – 3 530 000 € de dépenses réelles et + 56 000 € de dépenses d'ordre.

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **DEPENSES**

##### ***Opérations réelles***

##### ***AP Diversification de la ressource en eau (- 880 000 €)***

##### ***Opération Alimentation en eau depuis la Meurthe (- 880 000 €)***

##### ***Art. 2031 8121 420 Etudes – Alimentation en eau depuis la Meurthe (- 380 000 €)***

Ces crédits concernent les études de définition pour ce projet stratégique de nouvelle ressource sur la Meurthe. Ils portent sur les études topographiques et foncières, les études géotechniques et l'élaboration des dossiers administratifs d'autorisation au titre des codes de l'environnement et de la santé publique. Du fait de la notification tardive des marchés en lien avec des difficultés de procédure, l'inscription au titre de 2019 peut être réduite.

##### ***Art. 2315 8121 420 Installations – Alimentation en eau depuis la Meurthe (- 500 000 €)***

Les travaux préparatoires ou anticipés de ce programme visent en particulier la réalisation, en coordination avec la direction interdépartementale des routes Est, de la traversée de l'échangeur A330/Avenue Jeanne d'Arc à Vandoeuvre. Cette opération étant pour l'instant bloquée au niveau des services de l'Etat, l'inscription sur 2019 peut être désaffectée.

##### ***AP Eau potable (- 2 650 000 €)***

##### ***Opération Ressource en eau (- 250 000 €)***

##### ***Art. 21531 8031 434 Réseaux d'eau - Travaux barrage et microcentrale (- 200 000 €)***

Les études et travaux préliminaires à la rénovation de la microcentrale ont débuté fin septembre 2019. Eu égard à l'avancement des travaux, 200 000 € peuvent être désaffectés.

##### ***Art. 21531 8182 480 Réseaux d'eau - Confortement barrage sur la Moselle (- 50 000 €)***

Ces crédits sont destinés aux études de maîtrise d'œuvre qui sont en cours sur les travaux de confortement du barrage de Méréville. La phase de diagnostic a été plus longue que prévue initialement pour établir un phasage prévisionnel des travaux détaillé. Les crédits correspondants sont donc partiellement désaffectés.



### **Opération Production d'eau potable (- 1 125 000 €)**

#### **Art. 21531 8059 400 Réseaux d'eau Aménagement complémentaire usines (- 100 000 €)**

La fin des travaux de construction d'une bache de maturation en sortie de l'usine Edouard Imbeaux est envisagée courant du 1er trimestre 2020.

#### **Art. 2315 8171 420 Installations techniques – Réservoir Richard Pouille (- 600 000 €)**

Cet ouvrage stratégique a été réceptionné en juin 2019 après de multiples difficultés pour atteindre une réalisation conforme aux exigences contractuelles. Le solde de l'opération ne pourra intervenir qu'après conclusion d'un protocole transactionnel en cours d'élaboration et dont la finalisation reportée de fait le règlement en 2020.

#### **Art. 21531 8183 400 Réseaux d'eau - Aménagement complémentaire des usines - réservoir St Charles (- 425 000 €)**

Le réservoir Saint Charles doit faire l'objet de travaux afin de le rénover et d'adapter son fonctionnement suite à la construction du réservoir Pouille et de la bache de maturation sur l'usine d'eau potable. Toutefois, avant d'envisager le démarrage de ces travaux, il est impératif que la réalisation de ces deux nouveaux ouvrages soit finalisée et qu'ils soient mis en service. Aussi, les travaux sur le réservoir Saint Charles ne pouvant démarrer que d'ici la fin de l'année 2019, les crédits affectés initialement sont réduits en conséquence.

### **Opération Réseaux de distribution (- 1 175 000 €)**

#### **Art. 21531 8022 420 Réseaux d'eau – Renouvellement de canalisations (- 450 000 €)**

Les crédits prévisionnels portent sur des travaux de renouvellement de réseaux au titre de la gestion patrimoniale et de la coordination avec les opérations de voirie. Sur l'exercice 2019, les deux opérations suivantes subissent des décalages :

- renouvellement de l'alimentation en eau potable avenue Foch et rue Kléber à Essey-lès-Nancy : l'opération doit être différée pour tenir compte de l'avancement de la consultation des entreprises et des contraintes de réalisation en coordination. L'incidence est de -300 000 €.
- rue du 8<sup>ème</sup> RA à Vandoeuvre lès Nancy : la notification tardive du marché et les contraintes de gestion du domaine public par la municipalité obligent à différer l'opération en 2020. L'incidence est de -150 000 €.

#### **Art. 21531 8058 434 Réseaux d'eau - Travaux sur réservoirs et stations (- 80 000 €)**

Les travaux engagés en 2019 pour la rénovation de l'escalier de la station de pompage « Haut de Blémont » ont été réalisés en dessous de l'estimation initialement chiffrée des travaux. Par conséquent, 80 000 € peuvent être désaffectés.

#### **Art. 21531 8058 480 Réseaux d'eau – Travaux sur réservoirs et stations (- 30 000 €)**

Les diagnostics complémentaires qui sont à réaliser préalablement aux travaux de rénovation des ouvrages ont pris du retard. En effet, ces derniers sont opérés en même temps que les opérations annuelles de nettoyage des réservoirs d'eau potable.

Ces travaux de nettoyage ont dû être stoppés suite aux restrictions d'usage de l'eau potable imposées par l'arrêté préfectoral sécheresse. Par conséquent, les 30 000 € prévus au titre de l'exercice 2019 peuvent être désaffectés.

**Art. 2051 8179 420 Concessions et droits similaires – Modélisation des réseaux d'eau potable (- 15 000 €)**

L'absence d'acquisition de nouveaux modules ou de mises à jour majeures pour le logiciel de modélisation d'eau potable permet la désaffectation des crédits correspondants.

**Art. 21351 8181 434 Aménagement des bâtiments d'exploitation - Regroupement activités GTC (- 120 000 €)**

L'avancement actuel de la procédure de dévolution des marchés augure un démarrage des travaux en 2020 et donc une baisse des consommations de crédits de 120 000 € sur le budget 2019.

**Art. 21531 8184 420 Réseaux d'adduction d'eau – Réhabilitation réservoir Beauregard Nancy (- 130 000 €)**

Cette opération fait l'objet d'une mission de maîtrise d'œuvre externe pour la gestion de ce projet en milieu urbain contraint et réalisée en présence d'aléas géotechniques majeurs (cavités souterraines). La définition du projet dans le cadre de l'enveloppe prévisionnelle n'a pas encore abouti et les crédits prévus peuvent être désaffectés.

**Art. 2315 8187 434 Installations, matériel et outillage techniques – Réhabilitation station de pompage Boudonville (- 150 000 €)**

L'avancement actuel de la procédure de dévolution du marché ne permettra pas un commencement d'exécution sur l'exercice 2019.

**Art. 2315 8797 420 Installations, matériel techniques – Nouveau tramway (- 200 000 €)**

L'avancement actuel du dossier du nouveau tramway n'a pas permis de réaliser les premiers travaux de dévoiement de réseaux dès l'exercice 2019 comme prévu initialement.

#### **Opération Opérations spécifiques d'eau potable (- 100 000 €)**

**Art. 2315 8122 420 Installations Construction réservoir sud de Vandoeuvre (- 100 000 €)**

Cette opération porte sur la sécurisation d'approvisionnement de la partie haute de l'agglomération en doublant le réservoir existant de Bellevue à Vandoeuvre par la création d'un nouveau réservoir. Elle est bloquée par des contraintes d'acquisitions foncières. Les crédits prévus au titre de 2019 peuvent être désaffectés.



## **RECETTES**

### ***Opérations réelles***

#### **Art. 1641 320 Emprunts en euros (- 3 359 000 €)**

Les modifications inscrites lors de cette décision modificative permettent de désaffecter 3 359 000 € d'emprunts. Le montant de l'emprunt d'équilibre est ramené à 491 013 €.

#### **AP Diversification de la ressource en eau (- 115 000 €)**

##### **Opération Alimentation en eau depuis la Meurthe (- 115 000 €)**

**Art. 13111 8121 420 Subventions agence de l'eau - Alimentation en eau depuis la Meurthe (- 115 000 €)**

Cette recette concerne les études préalables au projet de nouvelle adduction depuis la Meurthe. Il s'agit des études topographiques, géotechniques et relatives à l'élaboration des dossiers d'autorisation administrative (loi sur l'eau, code de la santé publique, déclaration d'utilité publique). Suite à deux consultations d'entreprises infructueuses, l'avancement des prestations sera moins important que prévu sur cet exercice. Le montant des recettes attendues doit donc être réduit en proportion.

## **BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

Les modifications de la section d'investissement détaillées ci-dessous, y compris les écritures comptables spécifiques détaillées en partie III, se traduisent par des inscriptions nouvelles de – **1 191 000 €** en dépenses dont – 1 701 000 € de dépenses réelles et + 510 000 € de dépenses d'ordre et – **120 000 €** en recettes réelles.

A l'issue de cette décision modificative, l'excédent d'investissement est porté à 6 392 199 ,78 €.

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **DEPENSES**

##### ***Opérations réelles***

##### ***AP Assainissement des eaux usées (- 1 701 000 €)***

##### ***Opération Traitement des eaux usées (- 900 000 €)***

**Art. 21351 9020 400** Aménagement des bâtiments d'exploitation – Construction et réparation bâtiments STEP Maxéville (- 900 000 €)

Les études techniques et les dossiers de consultation concernant la reprise de la couverture des bassins de la filière industrielle et du système de ventilation de l'atelier boue n'ont pas pu être finalisés en 2019, entraînant la désaffectation des crédits correspondants.

##### ***Opération Réseaux de collecte (- 801 000 €)***

**Art. 21532 9115 436** Réseaux d'asst - Travaux station pompage assainit (- 160 000 €)

Les crédits sont ajustés selon le planning d'exécution prévisionnel des travaux relatifs au marché de sécurisation des fosses dans les stations de relevage assainissement.

**Art. 21532 9115 480** Réseaux d'asst - Travaux station pompage assainit (- 40 000 €)

Les diagnostics complémentaires qui sont à réaliser préalablement aux travaux de rénovation des ouvrages ont pris du retard. Par conséquent, 40 000 € prévus au titre de l'exercice 2019 peuvent donc être désaffectés.

**Art. 21351 9181 434** Aménagement des bâtiments d'exploitation - Regroupement activités GTC (- 195 000 €)

Au regard de l'avancée des études de la maîtrise d'œuvre pour la création d'ateliers et bureaux au pôle de l'eau à Vandœuvre-lès-Nancy, il est possible d'anticiper une baisse des consommations de crédits de 195 000 € sur l'exercice 2019.

**Art. 21532 9183 434** Réseaux d'asst - Gestion dynamique du réseau (- 206 000 €)

L'avancement actuel de la procédure de dévolution du marché pour l'étude et la modélisation des ouvrages de rejets et l'acquisition d'instrumentation pour l'autosurveillance des réseaux ne permettront pas de réaliser les dépenses escomptées sur l'exercice 2019.

**Art. 2315 9797 420** Installations, matériel technique – Nouveau tramway (- 200 000 €)  
L'avancement actuel du dossier du nouveau tramway ne permet pas de réaliser les premiers travaux de dévoiement de réseaux dès 2019 comme prévu initialement.

## **RECETTES**

### **Opérations réelles**

#### **AP Modernisation de la STEP de Maxéville (- 120 000 €)**

##### **Opération Évolution de la STEP de Maxéville (- 120 000 €)**

**Art. 13111 9175 400** Subv. Agence de l'eau - Évolution STEP de Maxéville (- 120 000 €)  
La réalisation des travaux de la refonte de la digestion des boues a été intégrée dans le marché global de performance de la STEP, ce qui décale la réalisation des travaux en 2020 et 2021. Le versement de la subvention allouée par l'Agence de l'eau Rhin Meuse à ce titre est décalé en 2020.

## **BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT**

Les modifications de la section d'investissement détaillées ci-dessous se traduisent par des inscriptions nouvelles en dépenses et en recettes réelles de – **60 000 €**.

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **DEPENSES**

##### ***Opérations réelles***

#### ***AP Stationnement (- 60 000 €)***

##### ***Opération : Maintenance des parkings (- 60 000 €)***

##### ***Sous-fonction 02 : Parking Saint Léon (- 35 000 €)***

**Art. 2135 2 708 installations générales – Maintenance du parking (- 35 000 €)**

Le retard pris dans le lancement du marché public, suite à une consultation déclarée infructueuse, n'a pas permis de débiter les travaux en 2019. Ces crédits sont à reporter en 2020.

##### ***Sous-fonction 03 : Parking Thiers (- 25 000 €)***

**Art. 2135 2 708 installations générales – Maintenance du parking (-25 000 €)**

Le retard pris dans la réalisation des travaux nécessite de reporter ces crédits en 2020.

#### **RECETTES**

##### ***Opérations réelles***

##### ***Sous-fonction 01 : Services communs (- 60 000 €)***

**Art. 1641 320 Emprunts (- 60 000 €)**

Compte tenu des modifications budgétaires intervenues dans cette décision modificative, le montant de l'emprunt d'équilibre est ramené à 32 000 €.

## BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS IMMOBILIERES

Les modifications de la section d'investissement détaillées ci-dessous, y compris les écritures comptables spécifiques détaillées en partie III, se traduisent par des inscriptions nouvelles de – **179 000 €** en dépenses et en recettes dont – 261 000 € de dépenses réelles et + 82 000 € de dépenses d'ordre.

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **DEPENSES**

##### ***Opérations réelles***

#### ***AP Agendas d'accessibilité programmée (- 50 000 €)***

##### ***Opération Mise en conformité accessibilité des bâtiments (- 50 000 €)***

##### **Sous-fonction 02 : Palais des Sports Jean Weille (- 30 000 €)**

##### ***Art 2135 564 600G Installations - Mise en conformité accessibilité PMR (- 30 000 €)***

Les études de mise en accessibilité du Palais des sports Jean Weille seront réalisées en 2020 et les travaux pour 2021. Il y a lieu de désaffecter la totalité des crédits 2019.

##### **Sous-fonction 16 : Marché de Gros (- 20 000 €)**

##### ***Art 2135 564 600G Installations - Mise en conformité accessibilité PMR (- 20 000 €)***

Par délibération du Conseil du 28 juin 2019, la Métropole du Grand Nancy a décidé de vendre le site du Marché de Gros. La mise en accessibilité du bâtiment aux personnes à mobilité réduite sera donc réalisée par le nouvel acquéreur en fonction de son projet d'aménagement. Il y a lieu de désaffecter la totalité des crédits 2019.

#### ***AP Sport professionnel (- 211 000 €)***

##### ***Opérations spécifiques équipements sports professionnels (- 211 000 €)***

##### **Sous-fonction 15 : Stade Marcel Picot (- 211 000 €)**

##### ***Art. 2135 26 600G Installations générales agencements aménagements - Changement gazon synthétique annexe 2 Picot (- 170 000 €)***

Cette dépense correspond au remplacement du gazon synthétique d'un des terrains annexes du stade Marcel Picot afin d'assurer son homologation. Le changement consiste en la dépose de l'ancien revêtement, suivie d'un nivellement du terrain, puis de la pose d'un nouveau gazon synthétique. La finalisation des travaux étant annoncée d'ici la fin de l'année 2019, une enveloppe de 15 000 € permettra de financer en 2020 les décomptes généraux définitifs représentant environ 5 %.

##### ***Art. 2135 27 600G Installations générales Espace athlétisme rue Hazotte Picot (-15 000€)***

L'opération consiste en la création d'une piste d'athlétisme couverte de 100 mètres sous la tribune Hazotte du stade Marcel Picot à Tomblaine. L'objectif de cette installation est de renforcer l'offre en matière sportive à l'échelle de la Métropole avec une piste à l'abri des

intempéries qui permettrait une pratique par tous les temps. Il s'agit d'une étude d'avant-projet en cours en 2019 associée au programme 778 « Piste d'athlétisme stade Raymond Petit ». Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié en été 2019.

La première réunion est prévue en octobre et les études se dérouleront sur 6 mois environ. Aussi, au regard de l'avancement de cette opération et des délais contractuels du marché de maîtrise d'œuvre, il convient de désaffecter 15 000 € pour les réinscrire en 2020 afin de poursuivre les études d'avant-projet. La part travaux du marché de maîtrise d'œuvre sera réalisée en tranche conditionnelle après arbitrage, consultation et notification des marchés de travaux.

**Art. 2135 211 600G Installations générales –Aménagement des abords extérieurs du stade Picot (- 26 000 €)**

Cette opération vise à finaliser l'aménagement des abords extérieurs du stade Marcel Picot à Tomblaine, dont la première phase a été réalisée en 2017 avec l'installation d'un grillage du côté de la rue Jean Moulin à Tomblaine. Réalisée en 2019, une seconde tranche de travaux a ainsi consisté en la démolition d'anciens guichets en béton, remplacés par une clôture métallique au niveau du boulevard Jean Jaurès à Tomblaine. La deuxième partie des clôtures étant terminée, aussi convient-il de désaffecter les crédits restants.

## **RECETTES**

### **Opérations réelles**

#### **Sous-fonction 01 : Services communs (- 217 414 €)**

**Art. 1641 320 Emprunts (- 217 414 €)**

Compte tenu des modifications budgétaires intervenues dans cette décision modificative, le montant de l'emprunt d'équilibre est ramené à 420 106 €.

#### **AP Agendas d'accessibilité programmée (+ 38 414 €)**

#### **Opération Mise en conformité accessibilité des bâtiments (+ 38 414 €)**

#### **Sous-fonction 15 : Stade Marcel Picot (+ 38 414 €)**

**Art. 1311 564 600G Etat Mise en conformité accessibilité des PMR (+ 38 414 €)**

Par circulaire en date du 15 janvier 2016, le Premier Ministre a annoncé la mise à disposition pour l'année 2016 d'une enveloppe d'un milliard d'euros destinée à conforter les initiatives en matière d'investissement public. Une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et des EPCI à fiscalité propre a été créée. Des enveloppes globales ont été attribuées aux Préfectures de région pour financer la réalisation de projets tels que le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité. La Métropole a pu bénéficier d'une subvention globale de 148 800 €, basée sur un montant estimatif de travaux de 297 600 € H.T. pour la « mise en accessibilité du stade Marcel Picot ». Au vu des dépenses réalisées, un premier acompte de 73 391 € a été versé en 2017. Il convient d'inscrire en décision modificative la somme correspondant au solde de cette subvention, soit 38 414 €.

## **BUDGET ANNEXE CONGRES EVENEMENTS**

Les modifications de la section d'investissement détaillées ci-dessous se traduisent par des inscriptions équilibrées en dépenses et en recettes réelles de - **274 000 €**.

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **DEPENSES**

##### ***Opérations réelles***

#### ***AP Centre de Congrès – Parc des expositions (- 274 000 €)***

#### ***Opération Restructuration du parc des expositions (- 220 000 €)***

#### **Sous fonction 03 : Parc des expositions (- 220 000 €)**

**Art. 238 2 200** Avances – Parc des expositions (- 100 000 €)

**Art. 2313 2 200** Constructions – Parc des expositions (- 20 000 €)

**Art. 2135 2 200** Installations générales – Parc des expositions (- 100 000 €)

La délibération du Conseil métropolitain du 31 mars 2017 a permis d'approuver l'engagement du projet de restructuration du parc des expositions de Nancy. Visant à rénover les bâtiments obsolètes de cet ensemble tout en dynamisant l'offre de foires et expositions sur l'agglomération nancéienne, ce projet a reçu notamment le soutien de l'Etat dans le cadre du Pacte Etat-Métropole signé à Lyon en présence du 1er ministre le 1er juillet 2016. Cette délibération prévoit également le recrutement rapide d'un programmiste et un mandataire de maîtrise d'ouvrage. Un premier maître d'œuvre, en vue de la déconstruction d'une partie des halls, a été recruté et a rendu son étude sur la démolition de ces halls. En revanche, le recrutement du programmiste a connu certains rebondissements avec notamment une première consultation finalement classée sans suite. Une nouvelle mise en concurrence sur la base d'un cahier des charges perfectionné a été lancée et devrait aboutir en fin d'année 2019. Néanmoins, les crédits prévus au titre des avances du mandataire, de ses honoraires et le règlement des premiers travaux de déconstruction sont à désaffecter à hauteur de 220 000 €. Ceux-ci seront à engager en 2020 et 2021.

#### ***Opération Maintenance et gestion du Centre de Congrès (- 54 000 €)***

#### **Sous-fonction 02 : Centre de Congrès Prouvé (- 54 000 €)**

**Art. 2135 1 600PAT** Installations générales – Nouveau Centre de Congrès (- 54 000 €)

Sur l'enveloppe de travaux prévus pour la maintenance générale du Centre de Congrès, qui permet notamment de mettre l'équipement à niveau en fonction des contrôles périodiques effectués dans différents domaines, il était prévu une enveloppe optimisée en 2019 pour prendre en compte d'autres travaux urgents. Sur la réhabilitation du SAS d'entrée, les études de maîtrises d'œuvre ont été menées, permettant d'envisager le lancement des travaux en 2020. Pour ce qui concerne d'autre part la reprise des portes du hall A, en vue de permettre leur utilisation pour les entrées et sorties du public, ces travaux seront décalés en 2020. Il convient ainsi de désaffecter 54 000 €.

## RECETTES

### *Opérations réelles*

#### **Sous-fonction 01 : Services communs (- 274 000 €)**

##### **Art. 1641 320 Emprunts (- 274 000 €)**

Compte tenu des modifications budgétaires intervenues dans cette décision modificative, le montant de l'emprunt d'équilibre est ramené à 461 000 €.



## **BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS**

Les modifications de la section d'investissement détaillées ci-dessous, y compris les écritures comptables spécifiques détaillées en partie III, se traduisent par des inscriptions nouvelles de – **10 108 658 €** en dépenses et en recettes dont – 10 175 958 € de recettes réelles et + 67 300 € de recettes d'ordre.

A l'issue de cette décision modificative, l'excédent d'investissement reste identique, soit 105 220,13 €.

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **DEPENSES**

##### ***Opérations réelles***

##### ***AP Nouveau Tramway (- 10 108 658 €)***

##### ***Opération Nouveau Tramway (- 10 108 658 €)***

##### **Sous-fonction 03 : Transports urbains (- 10 108 658 €)**

##### ***Art. 238 40 720 Avances – Nouveau tramway (- 10 108 658 €)***

Le projet du Nouveau Tramway a dû, suite à la mise au point du dossier d'enquête publique fin 2018, à l'instruction des services de l'Etat dudit dossier et aux échanges avec les riverains de Villers et Vandoeuvre, faire l'objet de nouvelles réflexions et concertations. Les études de maîtrise d'œuvre, des installations, matériels et outillage ont en conséquence été engagées à un rythme moins soutenu, ce qui conduit à désaffecter 10 108 658 € du BP 2019 et de les lisser sur les années suivantes de l'AP.

#### **RECETTES**

##### ***Opérations réelles***

##### **Sous-fonction 01 : Services communs (- 9 406 491 €)**

##### ***Art. 1641 320 Emprunts (- 9 406 491 €)***

Compte tenu des modifications budgétaires intervenues dans cette décision modificative, le montant de l'emprunt d'équilibre est ramené à 12 005 501 €.

##### ***AP Transports urbains (- 769 467 €)***

##### ***Opération Développement des usages (- 769 467 €)***

##### **Sous-fonction 03 : Transports urbains (- 769 467 €)**

##### ***Art. 1311 488 720 Subventions de l'Etat – Opération déplacement ligne 3 (- 769 467 €)***

Compte tenu de l'état d'instruction du dossier, le montant prévu au BP 2019 est à reporter en 2020.

## RECETTES

### *Opérations d'ordre*

#### **Sous-fonction 01 : Services communs (- 1 032 700 €)**

**Art. 021 320.OR** *Virement de la section de fonctionnement (- 1 032 700 €)*

Compte tenu des dépenses inscrites à cette décision modificative, il est proposé de désaffecter 1 032 700 € d'autofinancement.

**2. SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

**INSCRIPTIONS COMPLEMENTAIRES ET DESAFFECTATIONS**

## BUDGET PRINCIPAL

Les modifications de la section de fonctionnement détaillées par centres de responsabilité se traduisent par des désaffectations et des inscriptions complémentaires (cf I - 2) et des régularisations comptables présentées en partie III.

A l'issue de cette décision modificative, l'excédent de fonctionnement initial de 11 434 014,71 € est porté à 14 044 450,71 €.

### Opérations réelles

	DEPENSES		RECETTES	
	Opérations réelles	DM2	Opérations réelles	DM2
FONCTIONNEMENT	Désaffectations	-2 208 000 €	Désaffectations	-1 746 600 €
	Inscriptions complémentaires	889 288 €	Inscriptions complémentaires	2 602 214 €
	<b>Total</b>	<b>-1 318 712 €</b>	<b>Total</b>	<b>855 614 €</b>

### Opérations d'ordre

	DEPENSES		RECETTES	
	Opérations d'ordre	DM2	Opérations d'ordre	DM2
FONCTIONNEMENT	Amortissements	80 000 €	Neutralisation des amortissements bâtiments publics	260 000 €
			Amortissement subventions d'investissement perçues	256 110 €
	<b>Total</b>	<b>80 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>516 110 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Total opérations réelles et d'ordre</b>	<b>-1 238 712 €</b>	<b>Total opérations réelles et d'ordre</b>	<b>1 371 724 €</b>

# BUDGET PRINCIPAL

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DEPENSES

#### *Opérations réelles*

#### **Sous-fonction 01 : Opérations non ventilables (- 1 000 000 €)**

**Art. 6573641.5 320** *Subvention au budget annexe « transports » (- 1 000 000 €)*

Compte tenu des ajustements opérés sur le budget annexe « Transports », il y a lieu de diminuer la subvention d'équilibre du budget principal de 1 000 000 €.

#### **CR Communication et Direction Générale (- 25 000 €)**

#### **Sous-fonction 022 : Information, communication, publicité (- 25 000 €)**

**Art 6236 120** *Catalogues et imprimés et publications (- 25 000 €)*

Par délibération du Conseil Métropolitain du 22 novembre 2019, une convention a été signée entre la Métropole du Grand Nancy et la Région Lorraine pour rassembler les moyens pour l'organisation de la Saint-Nicolas. La contribution du Grand Nancy à cette stratégie partenariale de développement touristique se fera sous forme d'une subvention de 30 000€ et à la suite de la signature d'un avenant au Pacte de Destination Lorraine, la Direction de la communication libère 25 000 € dans ce cadre.

#### **CR Grands Partenariats (- 5 000 €)**

#### **Sous-fonction 510.1 : Ingénierie territoriale (- 5 000 €)**

**Art. 6238 205** *Divers, Publicité, Publications, Relations publiques (- 5 000 €)*

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2019 il a été prévu 5 000 € de prestations publicitaires en vue de la campagne de promotion et d'attractivité pilotée par la Région Grand Est dans le cadre du Pacte Destination Lorraine. Finalement la contribution du Grand Nancy à cette stratégie partenariale de développement touristique se fera sous forme de subvention et suite à la signature d'un avenant au Pacte de Destination Lorraine. La délibération du Conseil métropolitain du 22 novembre 2019 a permis en effet au Grand Nancy de signer cet avenant aux côtés de la Région et de la Ville de Nancy.

#### **CR Développement économique (+ 144 088 €)**

#### **Sous-fonction 633.2 Promotion touristique (+ 30 000 €)**

**Art 65748.48 120SUBV** *Subventions pour le développement du tourisme (+ 30 000 €)*

Par délibération du Conseil Métropolitain du 22 novembre 2019 et dans le cadre du Pacte de destination Lorraine, une convention a été signée entre la Métropole du Grand Nancy et la Région Lorraine pour rassembler les moyens pour l'organisation de la Saint-Nicolas. Dans cette optique, une subvention de 30 000 € sera versée à l'agence du tourisme Grand Est.

#### **Sous-fonction 62.2 : Maison de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation (+ 83 088 €)**

**Art. 611.13 200** *Gestion de la Maison de l'Entrepreneuriat (+ 83 088 €)*

Le protocole de résiliation du contrat de délégation de service public de gestion et d'exploitation de la Maison de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation (MEI) à Villers-lès-Nancy passé avec la SASU Racine prévoit une résiliation effective au 31 décembre 2019 à minuit.

Dans le cadre de ce protocole, conclu suite à la délibération du Conseil métropolitain n° 3 du 12 mai 2017, il a été décidé le versement d'une indemnité de rupture conventionnelle fixée à 83 088 € correspondant au risque anormalement élevé, en tenant compte du dossier prévisionnel établi sur les 3 derniers exercices (2017-2019). Il convient donc de verser cette indemnité sur l'exercice 2019 et non, comme envisagé au départ, sur l'exercice 2020.

**Sous-fonction 61.1 : Accueil d'entreprises interventions économiques (+ 31 000 €)**

**Art. 65742.59 660SUBV** Subventions pour le développement économique (+ 10 000 €)

**Art. 65748.59 660SUBV** Subventions pour le développement économique (+ 21 000 €)

Instauré le 1er janvier 2004 sur le territoire métropolitain et prorogé jusqu'au 31 décembre 2020, le dispositif de la Zone Franche Urbaine - Territoires Entrepreneurs (ZFU-TE), vise à encourager, par un mécanisme d'incitation fiscale, les créations d'entreprises dans les quartiers prioritaires, favorisant ainsi l'émergence et le développement d'activités économiques permettant la création d'emplois et l'insertion des publics en difficulté. Le Grand Nancy soutient les acteurs de la ZFU depuis son instauration sur les quartiers Plateau de Haye à Nancy et Nations à Vandoeuvre, soit depuis 2004. Mais il a été question de revoir les conventions de partenariats pour 2019, dans la perspective d'un transfert de gestion du pôle développement économique au pôle territoire, en privilégiant la politique de cohésion sociale sur les actions menées par ces acteurs. Après réflexions et suite à la délibération n° 32 du Conseil métropolitain du 20 septembre 2019, les montants de subvention sont maintenus à même hauteur qu'en 2018. Il convient ainsi de prévoir 31 000 € de crédits dédiés.

**CR Maintenance Voirie (+ 145 000 €)**

**Sous-fonction 844 : Voirie métropolitaine (+ 145 000 €)**

**Art. 615231.15 702** Entretien de chaussées et trottoirs (+ 123 000 €)

**Art. 615231.15 702.HT** Entretien de chaussées et trottoirs (+ 22 000 €)

Le montant des dépenses engagées à la fin du 3ème trimestre nécessite l'inscription d'un complément de crédits pour faire face aux demandes du dernier trimestre 2019.

**CR Propreté voirie – Espaces verts (- 110 000 €)**

**Sous-fonction 7222 : Action propreté urbaine et nettoyage (- 20 000 €)**

**Art. 615231 705** Entretien de voiries (- 20 000 €)

L'optimisation des consommables sur 2019 permet une baisse des crédits de 20 000 €.

**Sous-fonction 511 : Espaces verts urbains (- 20 000 €)**

**Art. 6238 611** Divers – Publicité, publications, relations publiques (- 20 000 €)

Des opérations de communication sur les parcs métropolitains ont été décalées à 2020.

**Sous-fonction 846 : Viabilité hivernale et aléas climatiques (- 70 000 €)**

**Art. 60633.3 706** Fourniture de sel (- 70 000 €)

L'hiver modéré 2018/2019 a permis de consommer un peu moins de sel que la consommation prévisionnelle annuelle.

### **CR Centres techniques (- 45 000 €)**

#### **Sous-fonction 020.2 : Centres techniques et garage (- 45 000 €)**

##### **Art. 60622 707 Carburants (- 45 000 €)**

La baisse de volume de la consommation permet de désaffecter 45 000 € sur l'achat de carburant.

### **CR Déchets ménagers (- 700 000 €)**

#### **Sous-fonction 7213 : Tri, valorisation et traitement des déchets (- 700 000 €)**

##### **Art. 63512 250 Taxes foncières (- 700 000 €)**

Cette enveloppe a été inscrite au BP 2019 pour le règlement de la taxe foncière de deux propriétés du Grand Nancy sur la commune de Ludres :

- l'usine d'incinération dont l'exploitation a été confiée à la société Val'ERgie dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP),
- les locaux liés à la collecte des ordures ménagères.

Cependant, par avenant au contrat de DSP signé courant 2019, il a été prévu que les avis d'imposition de la taxe foncière de l'usine d'incinération soient directement transmis à la société Val'ERgie pour paiement auprès de la direction générale des Finances publiques. Ainsi, la Métropole n'est plus redevable de cette taxe durant la durée du contrat de DSP. Il y a donc lieu de désaffecter 700 000 € en dépenses comme en recettes.

#### **Sous-fonction 7211 : Actions de prévention et de sensibilisation**

##### **Art. 65748.175 610SUBV Subvention à la MJC Lorraine (- 1 000 €)**

##### **Art. 65748.187 610SUBV Subvention à l'Association zéro déchet (+ 1 000 €)**

Dans le cadre du programme local de prévention des déchets (PLP), la Métropole subventionne l'association Zéro Déchet Nancy pour l'organisation d'un marché de Noël durable orienté sur la consommation locale et la réduction des déchets.

### **CR Urbanisme et Ecologie urbaine (- 77 000 €)**

#### **Sous-fonction 78.1 : Ecologie urbaine (- 28 000 €)**

##### **Art. 617 616 Etudes et recherches (- 28 000 €)**

#### **Sous-fonction 510 : Services communs d'aménagement services urbains (- 49 000 €)**

##### **Art. 65731 620SUBV Etat (- 20 000 €)**

##### **Art. 617 620 Etudes et recherches (- 12 000 €)**

##### **Art. 6238 620 Divers, publicité, publications, relations publiques (- 17 000 €)**

Il est proposé de désaffecter une partie des crédits de frais d'études et de publicité non utilisés cette année. Par ailleurs, un fonds de concours plus conséquent a été budgété pour l'Etat dans le cadre de la mission du chargé d'études de la révision du secteur sauvegardé. Il ne sera finalement pas appelé.

### **CR Dépenses de structure (+ 17 200 €)**

#### **Sous-fonction 551 : Parc privé de la collectivité (+ 17 200 €)**

##### **Art. 63512 250 Taxes foncières (+ 17 200 €)**

Dans le cadre des portages confiés à l'EPF Lorraine, la Métropole procède à l'acquisition de deux biens situés rue de Reménauville et rue Mac Mahon à NANCY dont les actes doivent être signés fin d'année 2019. Ainsi, le Grand Nancy doit rembourser à l'EPFL le montant des taxes foncières de l'année 2019 afférentes à ces propriétés qui s'élèvent à environ 17 200 €, somme qui ne pouvait être prévue au BP 2019.

### **CR Conservatoire Régional du Grand Nancy (+ 35 000 €)**

#### **Sous-fonction 311.1 : Conservatoire du Grand Nancy (+ 35 000 €)**

##### **Art. 60632 240 Fournitures de petit équipement (+ 12 700 €)**

##### **Art. 6228 240 Divers (+ 10 350 €)**

##### **Art. 61558.1 240 Entretien d'instruments (+ 11 950 €)**

Afin de mener à bien les actions de diffusion qui répondent au cahier des charges des Conservatoires à rayonnement régional, il est demandé d'inscrire 35 000 € de crédits supplémentaires sur les lignes budgétaires du Conservatoire régional du Grand Nancy, parallèlement aux recettes supplémentaires de 87 620 € correspondant à la subvention de réengagement de l'Etat au financement de l'établissement. Cette enveloppe permettra notamment de prendre en charge la rémunération et l'indemnisation des jurys et des artistes intervenants suivant les conditions fixées par la délibération du Conseil métropolitain du 23 novembre 2018. L'entretien du parc instrumental de l'établissement constitue le second volet des dépenses à réaliser pour cette année afin de maintenir les instruments en bon état d'usage.

### **CR Etablissements de CST (+15 000 €)**

#### **Sous-fonction 314.3 : Jardins botaniques du Grand Nancy (+ 15 000 €)**

##### **Art. 6068 271.HT Autres matières et fournitures (+ 15 000 €)**

Les ventes des boutiques aux jardins Jean-Marie Pelt et du Chitelet ont fortement progressé cette année en corrélation avec la hausse de la fréquentation de ces établissements grâce à l'augmentation des amplitudes horaires, à l'élargissement de la gamme des produits proposés ainsi qu'à l'affluence du public pour la visite de l'exposition « Vivez l'effet papillon ». Une somme complémentaire de 15 000 € permettra l'achalandage des rayons des boutiques de ces deux établissements pour le second semestre. En conséquence, il convient de l'inscrire en DM2/2019.

### **CR Sports Loisirs (+ 255 000 €)**

#### **Sous-fonction 325.7 : Parcs de loisirs (- 145 000 €)**

##### **Art. 6561.7 350G Participation au Syndicat Mixte du lac de Madine (- 145 000 €)**

La Métropole du Grand Nancy est membre du syndicat mixte d'aménagement du Lac de Madine depuis le 1er juillet 1996, date du transfert de compétence. Depuis l'année 2017, au regard de la répartition des participations, de la Région Grand Est (78,3 %), du Département de la Meuse (15 %), le rôle du Grand Nancy au sein du Syndicat Mixte est apparu marginal, avec une participation de 6,7 %. Celui-ci a demandé son retrait du syndicat Mixte. En l'espèce, le comité syndical n'a toujours pas délibéré sur



le retrait de la Métropole, car il lie ce retrait à un accord à intervenir entre la Région Grand Est et le Département de la Meuse relatif à la nouvelle clé de répartition des contributions. Cependant, en l'absence d'accord entre les membres, la participation du Grand Nancy estimée à 145 000 € inscrite au budget primitif 2019 ne sera pas réglée. En conséquence, il convient de la désaffecter et de la réinscrire en 2020.

**Sous-fonction 326 : Manifestations sportives (+ 400 000 €)**

**Art. 6238.11 350G** *Promotion par le sport : SLUC BASKET (- 100 000 €)*

**Art. 65742.460 350SUBV** *Subvention au Sluc Nancy Basket SASP (+100 000 €)*

Afin de répondre aux exigences de la Direction Nationale de Contrôle de Gestion (DNCG) pour un retour à une situation nette positive au 30 juin 2021, le SLUC Nancy Basket en situation financière difficile, sollicite le soutien financier de la Métropole. Dans ce contexte, le Conseil Métropolitain propose d'apporter une aide exceptionnelle au Club pour un montant de 100 000 €. Un avenant à la convention de partenariat avec le SLUC SASP sur la saison 2019/2020 permettra de concrétiser cette subvention exceptionnelle en contrepartie de missions d'intérêt général. Cette somme sera prélevée sur l'imputation des prestations de service au SLUC Basket non réalisées cette année.

**Art. 65742.450 350SUBV** *Subvention à l'ASNL SASP (+ 400 000 €)*

Face à une situation financière du club précaire et dans le but de revenir à un équilibre budgétaire le plus rapidement possible, l'ASNL a sollicité un soutien exceptionnel auprès des collectivités publiques. La Métropole du Grand Nancy apportera par convention de partenariat avec l'ASNL SASP, et dans le respect des limites fixées par le Code du Sport, un soutien de 400 000 € au titre de la saison sportive 2019/2020 en contrepartie de missions d'intérêt général.

**CR Piscines (+ 32 000 €)**

**Sous-fonction 323 : Piscines (+ 32 000 €)**

**Art. 6283 350P** *Frais de nettoyage des locaux (+ 32 000 €)*

Les piscines de l'Aquapôle font l'objet d'un entretien matinal quotidien afin de permettre l'accueil des usagers dans de bonnes conditions. Le budget s'avérant insuffisant, il convient d'affecter un budget complémentaire à hauteur de 32 000 € afin d'honorer les prestations pour les mois de novembre et décembre.

## RECETTES

### *Opérations réelles*

#### **Sous/fonction 01 : Opérations non ventilables (+ 969 101 €)**

##### **Art. 70384 320 Forfait de post-stationnement (+ 714 101 €)**

Le forfait post stationnement (FPS) remplace l'amende en cas de stationnement non payé ou insuffisamment payé. Depuis le 1er janvier 2018, les infractions au paiement du stationnement ont été dépenalisées et la gestion de ces infractions est décentralisée aux communes. En conséquence, cette part stationnement du produit des amendes de police perçue par le Grand Nancy n'est plus reversée par l'Etat mais par la ville de Nancy. De ce fait, le produit des amendes versé par l'Etat est minoré car il ne prend plus en compte les amendes liées au stationnement. La convention de 2018 fixe les modalités de reversement des FPS. Le reversement doit tenir compte des FPS effectifs mais également des coûts de gestion supportés par la ville de Nancy pour la mise en place de ce dispositif.

Toutefois, ce montant reversé doit permettre au Grand Nancy de bénéficier d'un produit constant (soit 2 502 417 €, moyenne du produit des amendes sur les cinq dernières années) désormais composé des amendes de police reversées par l'Etat liées aux radars et des FPS. Pour cette année c'est donc la compensation qui prévaut, le montant de FPS reversé par la ville centre à la Métropole s'établit à 714 101 € correspondant à la différence entre 2 502 417 € et le montant des amendes des radars fixé par arrêté à 1 788 316 € (perçu en investissement à l'article 1345 « amendes de radars automatiques et amendes de police).

##### **Art. 744 320 F.C.T.V.A. (+ 255 000 €)**

Par arrêté du 19 novembre 2019, la Préfecture de Meurthe-et-Moselle a accordé au Grand Nancy l'attribution du Fonds de Compensation de la TVA sur les dépenses pour un montant de 11 704 043,58 € toutes sections confondues. Il convient d'ajuster à la hausse 255 000 € de recettes de fonctionnement.

#### **CR Dépenses de structure (+ 32 133 €)**

##### **Sous-fonction 020.1 : Fonctionnement des services généraux (+ 32 133 €)**

##### **Art 70848 100 Mise à disposition de personnel facturée aux autres org. (+ 54 773 €)**

##### **Art 70878 220 Remboursement de frais par des tiers (+ 9 500 €)**

Par délibération des Conseils Métropolitains du 20/04/2018 et du 05/04/2019, une mise à disposition de personnel a été mise en place de la Métropole auprès du Syndicat Mixte de la Forêt de Haye, de l'Amicale de la Métropole du Grand Nancy et du Comité d'Actions Sociales. Il en est de même pour la mise à disposition de prestations d'accueil auprès de Pôle Emploi dans le bâtiment Chalnot. Les remboursements de salaires et de prestations versés par ces quatre entités n'ont pas été prévus lors du budget primitif, il convient donc de les inscrire lors de cette décision modificative.

**Art 70878 600PAT Remboursement de frais par des tiers (+ 5 750 €)**

L'indemnisation d'assurance liée au dégât des eaux intervenu le 1er janvier 2015, à la suite de la rupture d'un tuyau d'alimentation d'une fontaine à eau dans le bâtiment Chalnot, a été encaissée en 2019.

**Art 70878.4 250 Remboursement de frais par d'autres redevables (+ 4 500 €)**

Le Grand Nancy a contractualisé un bail de location avec le Pôle Emploi par délibération du Conseil du 7 mai 2010. A la suite d'une régularisation de charges 2018, une recette supplémentaire est constatée sur cette imputation.

**Art 74718 111FIPH Participations autres (- 47 390 €)**

Le nombre d'actions en faveur des agents en situation de handicap et générant des dépenses de fonctionnement (achat de prothèses, de fauteuils roulants, prestations d'accompagnement...) est inférieur à l'estimation initiale. En outre, l'acompte de la subvention de fonctionnement versée par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique est supérieur aux dépenses de cette même année. Aussi, la subvention de fonctionnement versée par le FIPHFP en 2019 dans ce cadre est inférieure au budget prévisionnel.

**Art 756 111 Libéralités reçues (+ 5 000 €)**

Dans le cadre de la valorisation des initiatives innovantes en faveur de l'égalité femmes-hommes, la Région Grand Est a accordé un prix de 5 000 € à la Métropole du Grand Nancy qui s'est engagée à faire de l'égalité professionnelle une de ses priorités.

**CR Maintenance Voirie (+ 288 800 €)**

**Sous-fonction 512 : Éclairage public (+ 90 000 €)**

**Art. 75888 310 Autres produits divers de gestion courante (+ 90 000 €)**

Les réparations effectuées sur le domaine public à la suite d'accidents de la circulation ou d'actes de vandalisme sont refacturées au tiers identifié à l'origine de la dégradation ou à son assureur. Les recettes sont ajustées selon les prestations réalisées en 2019.

**Sous-fonction 844 : Voirie métropolitaine (+ 198 800 €)**

**Art. 70323 703 Redevance d'occupation du domaine public de la collectivité (+ 117 300 €)**

Il a été proposé lors de la délibération tarifaire de 2019, une revalorisation des recettes d'occupations domaniales avec en particulier la création de nouveaux tarifs pour les occupations du domaine public par les ouvrages de la Poste. De même, les cessions d'emprises du domaine public font également l'objet depuis 2019, d'une facturation de la redevance d'occupation domaniale jusqu'à la signature de l'acte notarié. Il s'avère également que l'ensemble des occupations anciennes du domaine public ont été vérifiées, les titres d'occupation refaits, ce qui a également généré des corrections de redevances au bénéfice du Grand Nancy.

**Art. 70878 702.HT Remboursement de frais par des tiers (+ 11 500 €)**

Les crédits correspondent au montant des dépenses réalisées, augmentées des frais de gestion selon la délibération du conseil du 28 janvier 2011.

**Art. 752 250 Revenus des immeubles (+ 20 000 €)**

Dans le cadre de construction d'ensembles immobiliers, le Grand Nancy a accordé à la société BOUYGUES BÂTIMENT NORD-EST et à la société VINCI, l'occupation de parcelles de terrains respectivement situées avenue Robert Schuman à SAULXURES-LÈS-NANCY et rue Henri Bazin à NANCY, afin d'y implanter une aire de stockage de matériel et un espace de stationnement des véhicules. Ces mises à disposition pouvant faire l'objet de renouvellement en fonction de l'avancement des travaux, sont consenties à titre temporaire et révocable et moyennant le versement de redevances. Les recettes sont ainsi ajustées conformément aux redevances à percevoir en 2019.

**Art. 75888 310 Autres produits divers de gestion courante (+ 50 000 €)**

Les réparations effectuées sur le domaine public à la suite d'accidents de la circulation ou d'actes de vandalisme sont refacturées au tiers identifié à l'origine de la dégradation ou à son assureur. Les recettes sont ajustées selon les prestations réalisées en 2019.

**CR Déchets ménagers (- 649 600 €)**

**Sous-fonction 7211 : Actions de prévention et de sensibilisation (+ 50 400 €)**

**Art. 74788.3 610 Participation de l'ADEME (État) (+ 50 400 €)**

Dans le cadre du programme de prévention des déchets, le Grand Nancy a signé avec l'Ademe un contrat d'aide relatif à la promotion du compostage et du paillage sur le territoire. Les soutiens versés par l'Ademe pour cette opération en 2019 s'élèvent à 50 400 €.

**Sous-fonction 7213 : Tri, valorisation et traitement des déchets (- 700 000 €)**

**Art. 70878 250.HT Remboursement de frais par des tiers (- 700 000 €)**

En sa qualité de propriétaire de l'usine d'incinération de Ludres, le Grand Nancy était redevable de la taxe foncière sur les propriétés bâties dont le remboursement était demandé à la société Val'ERgie, titulaire du contrat de délégation de service public de cet équipement. Conformément aux dispositions de l'avenant signé courant 2019, le délégataire reçoit à présent directement les avis d'imposition et se charge de procéder au règlement auprès des services fiscaux. Ainsi, les recettes inscrites au BP 2019 doivent être désaffectées au même titre que les dépenses prévues à cette sous-fonction.

**CR Valorisation du site Grand Nancy Thermal (+ 12 300 €)**

**Sous-fonction 323.1 : Grand Nancy Thermal (+ 12 300 €)**

**Art. 7472 400 Participations des régions (+ 12 300 €)**

La Métropole, qui bénéficie du soutien de la Région Grand Est pour son projet Grand Nancy Thermal, a perçu une subvention de 12 300 € pour ses dépenses d'assistance à maîtrise d'ouvrage liées au projet.

### **CR Propreté voirie – Espaces verts (+ 73 000 €)**

#### **Sous-fonction 846 : Viabilité hivernale et aléas climatiques (+ 73 000 €)**

**Art. 75888 706** *Autres produits divers de gestion courante (+ 73 000 €)*

Les prestations de viabilité hivernale dues par le département de la Meurthe-et-Moselle ont été moins importantes que prévues, il y a lieu d'annuler une partie du rattachement à l'exercice réalisé en 2018.

### **CR Développement économique (+ 80 000 €)**

#### **Sous-fonction 23.4 Territoire d'Innovation de Grande Ambition (+ 80 000 €)**

**Art. 7473 201** *Participations des Départements (+ 30 000 €)*

**Art. 7472 201** *Participations des Régions (+ 50 000 €)*

Dans le cadre du projet "Territoires d'innovation" (TI) "Des Hommes et des Arbres" porté par la Métropole du Grand Nancy, celle-ci a obtenu un financement de la part de l'Etat, via le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA), et géré par la Caisse des Dépôts et Consignations, à hauteur de 377 000 €.

Par ailleurs, d'autres partenaires ont souhaité apporter leur soutien financier au projet, dont le Conseil Régional du Grand Est à hauteur de 100 000 € maximum, alors qu'il était attendu 50 000 € initialement. Le Département des Vosges fortement associé au projet à la fois au travers de partenaires privés contributeurs sur certaines études et provenant de ce territoire, mais aussi d'institutions publiques telles que la Communauté d'Agglomération d'Epinal, qui participe également activement au projet et fait partie du consortium des partenaires, s'est engagé pour le soutenir à hauteur de 30 000 €.

### **CR Energie et climat (+ 60 000 €)**

#### **Sous-fonction 758 : Politique de l'énergie – Autres actions (+ 60 000 €)**

**Art. 75888 612** *Autres produits divers de gestion courante (+ 60 000 €)*

La Métropole a approuvé par délibération de son conseil du 10 mai 2019 l'avenant n° 3 encadrant la démarche de valorisation financière des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) pour les travaux réalisés sur le territoire du Grand Nancy avec EDF. Il y a lieu de valoriser la recette prévue dans ce cadre.

### **CR Conservatoire Régional du Grand Nancy (+87 620 €)**

#### **Sous-fonction 311.1 : Conservatoire du Grand Nancy (+ 87 620 €)**

**Art. 74718 240** *Participations autres (+ 87 620 €)*

Le budget du Conservatoire du Grand Nancy enregistre un produit exceptionnel d'une subvention de l'Etat pour le financement des conservatoires d'un montant de 87 620 €. Afin de remplir les conditions d'éligibilité au subventionnement de l'Etat qui a fixé des axes de réengagement et pour répondre à la commande publique qui s'inscrit dans le cadre du projet d'établissement, le Conservatoire devra engager des actions d'éducation artistique et culturelle et de diffusion, supportées par le service Action Culturelle, pour lesquelles le budget primitif s'avère insuffisant.

### **CR Etablissements de CST (+ 130 000 €)**

#### **Sous-fonction 314.3 : Jardins botaniques du Grand Nancy (+ 130 000 €)**

**Art. 7088 271.RGHT** Autres produits d'activités annexes (+ 30 000 €)

**Art. 7062.3 271REGI** Droits d'entrées jardin du Montet (+ 100 000 €)

Les expositions et animations temporaires organisées au jardin botanique Jean-Marie Pelt, notamment l'exposition « Vivez l'effet papillon », ont rencontré un vif succès. Les entrées et les ventes de la boutique installée dans le pavillon d'accueil et proposant un large choix de produits, d'ouvrages et de jeux éducatifs ont fortement augmenté. Aussi, il convient d'inscrire en décision modificative une somme totale de 130 000 €.

### **CR Piscines (- 300 000 €)**

#### **Sous-fonction 323 : Piscines (- 300 000 €)**

**Art. 70631 350REGP** Redevances et droits des services à caractère sportif (- 300 000 €)

Les recettes relatives aux entrées de l'Aquapôle ont été inscrites au budget primitif 2019 à hauteur de 2 500 000 €. Cependant, malgré une saison estivale ponctuée par une hausse de la fréquentation en raison des fortes températures, il est constaté une baisse de recettes liée notamment à la gratuité temporaire de la piscine Louison Bobet à l'occasion de l'épisode de canicule. De plus, depuis le 1er septembre 2019, date de lancement de la nouvelle délégation de service public pour l'opération « Grand Nancy Thermal », la piscine Nancy-Thermal a fermé ses portes. Aussi, il est proposé de désaffecter la somme de 300 000 €.

### **CR Sports Loisirs (+ 72 260 €)**

#### **Sous-fonction 317.1 : Zénith (+ 72 260 €)**

**Art. 752 250** Revenus des immeubles (+ 72 260 €)

La Métropole du Grand Nancy est propriétaire d'un parking situé rue du Zénith à Maxéville. Ce parking est affecté au stationnement des véhicules des spectateurs de la salle de spectacle du Zénith, mais aussi pour d'autres activités en dehors de ces temps d'utilisation spécifiques, comme les auto-écoles et moto-écoles utilisant les travées pour exercer leur activité d'apprentissage de la conduite sur véhicules deux roues, stages de perfectionnement à la conduite et conduite avec remorques.

Au cours de l'été 2016, un nouveau dispositif de contrôle d'accès a été mis en place afin de sécuriser le site du Zénith et contrôler les activités qui s'y déroulent, par la mise en place de barrières et d'un système de vidéo-protection. Ce dispositif a mis en exergue la nécessité de réorganiser les conditions d'attribution et l'organisation de l'utilisation des pistes concédées aux auto-écoles. Dans ce cadre, de nouvelles conventions d'occupation du domaine public ont été formalisées avec les enseignes définissant les conditions d'utilisation et d'accès au parking, ainsi que le montant de la redevance annuelle conformément à la délibération n° 29 du Conseil du 31 mars 2017. La finalisation de ces conventions a été retardée par la signature de toutes les enseignes d'auto-écoles concernées par ces nouvelles dispositions. Aussi, il a lieu de régulariser les recettes à hauteur de 72 260 € correspondant aux redevances 2017 et 2018 non encaissées depuis.

## **BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les modifications de la section de fonctionnement comprennent les écritures comptables spécifiques détaillées en partie III et se traduisent par des inscriptions nouvelles de **+ 179 699 €** en dépenses réelles et **+ 56 000 €** en recettes d'ordre.

A l'issue de cette décision modificative l'excédent est ramené à 2 589 396,04 €.

# **BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les modifications de la section de fonctionnement, y compris les écritures comptables spécifiques détaillées en partie III, se traduisent par des inscriptions nouvelles de **+ 253 263 €** en dépenses réelles et **+ 510 000 €** en recettes d'ordre.

A l'issue de cette décision modificative l'excédent est porté à 2 945 801,71 €.

**Art. 6411 100** Rémunération du personnel (+ 65 000 €)

**Art. 6413 100** Primes et gratifications (+ 50 000 €)

**Art. 6451.1 100** Cotisations sécurité sociale (+ 15 000 €)

L'absence de visibilité sur plusieurs événements et éléments de rémunération sujets à variation en cours d'année ne permet pas toujours d'affecter exactement les montants par budgets. Parmi ces événements, deux situations ont grevé les dépenses de personnel 2019, d'une part, les frais d'hospitalisation d'un agent suite à un accident du travail, non prévisible, et d'autre part, la nécessité de présence simultanée de personnel pour une durée d'un an dans la perspective d'un départ à la retraite à l'horizon 2020. Une enveloppe de 130 000 € est donc nécessaire pour couvrir la masse salariale et les frais d'hospitalisation.



## **BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS IMMOBILIERES**

Les modifications de la section de fonctionnement détaillées ci-dessous, y compris les écritures comptables spécifiques détaillées en partie III, se traduisent par des inscriptions nouvelles à hauteur de **+ 25 000 €** en dépenses réelles et **+ 233 000 €** en recettes dont + 151 000 € de recettes réelles et + 82 000 € de recettes d'ordre.

A l'issue de cette décision modificative l'excédent est porté à 872 866,44 €.

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **DEPENSES**

##### ***Opérations réelles***

#### ***CR Sports Loisirs (+ 25 000 €)***

##### **Sous-fonction 15 : Stade Marcel Picot (+25 000 €)**

##### ***Art. 6061.1 600G Gaz-électricité (+ 25 000 €)***

En 2017, la Métropole du Grand Nancy a procédé au remplacement de la pelouse du Stade Marcel Picot à Tomblaine par une pelouse dite hybride associant un revêtement synthétique avec gazon naturel afin de répondre aux évolutions règlementaires de la Ligue de football et permettre ainsi à l'ASNL de s'entraîner sur un stade présentant des qualités de jeu optimales. Dans le cadre de cette opération, la pelouse a été équipée d'un chauffage intégré dans le substrat afin de préserver un usage hivernal. Un équipement complété par des lampes de luminothérapie pour favoriser une pousse régulière du gazon naturel a été mis en place. Le Grand Nancy et le club sont mobilisés afin de limiter les consommations électriques grâce notamment à l'installation d'un automate de gestion de la température. Pour autant les consommations électriques réalisées dans le cadre du maintien de la température de la pelouse, combinées au surcoût des dépenses de luminothérapie, mettent en évidence une enveloppe financière insuffisante. En conséquence, il convient d'inscrire 25 000 € de crédits supplémentaires pour permettre le règlement des factures de fin d'année.

#### **RECETTES**

##### ***Opérations réelles***

#### ***CR Réseaux de Télécommunication (+ 151 000 €)***

##### **Sous-fonction 10 : Location de fourreaux (+ 151 000 €)**

##### ***Art 7083 302 Locations diverses (+ 151 000 €)***

Il y a lieu de revaloriser à hauteur de 151 000 € les recettes de locations de fourreaux sur l'exercice budgétaire 2019.

# BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les modifications de la section de fonctionnement détaillées ci-dessous, y compris les écritures comptables spécifiques détaillées en partie III, se traduisent par des inscriptions nouvelles à hauteur de – **584 590 €** en dépenses dont – 651 890 € de dépenses réelles et + 67 300 € de dépenses d'ordre et – **967 356 €** en recettes réelles.

A l'issue de cette décision modificative l'excédent est ramené à 2 468 329,92 €.

### DEPENSES

#### *Opérations réelles*

#### **CR Transports et déplacements (- 651 890 €)**

#### **Sous-fonction 03 : Transports urbains (- 651 890 €)**

#### **Art. 6226 720 Honoraires (- 300 000 €)**

Plusieurs étapes importantes de la procédure de délégation de service public ont été gérées en interne, ce qui a permis d'éviter de coûteuses dépenses d'assistance. En outre, la maîtrise des risques contentieux à toutes les étapes de la procédure a permis d'économiser de significatives dépenses en honoraires (avocats, experts, comptables...).

#### **Art. 6156 720 Maintenance (- 200 000 €)**

Les derniers investissements réalisés pour la plateforme du tram (section en béton rue St Jean...) ont limité significativement certaines opérations de maintenance ou d'entretien courant qui auraient été indispensables (orniérage, contre-bordures...).

#### **Art. 611.3 720 Gestion du service Taxistan (- 29 090 €)**

#### **Art.6574.1 720 Subvention au concessionnaire du réseau de transport (- 122 800 €)**

Le rapport annuel du délégataire de service public Transdev Nancy, au titre de l'année 2018, présenté dans la délibération 2 du Conseil métropolitain du 18/10/2019, a détaillé les éléments constitutifs de la régularisation à opérer. Les dotations budgétaires prévisionnelles peuvent donc être ajustées.

### DEPENSES

#### *Opérations d'ordre*

#### **Sous-fonction 01 : Services communs (- 1 032 700 €)**

#### **Art. 023 320.OR Virement à la section d'investissement (- 1 032 700 €)**

Compte tenu des dépenses inscrites à cette décision modificative, il est proposé de désaffecter 1 032 700 € d'autofinancement.

## RECETTES

### *Opérations réelles*

#### **Sous fonction 01 : Services communs (- 1 000 000 €)**

##### **Art. 774 320 Subventions exceptionnelles (- 1 000 000 €)**

Compte tenu des ajustements opérés sur le budget annexe « Transports », il y a lieu de diminuer la subvention d'équilibre du budget principal de 1 000 000 €.

#### **CR Transports et déplacements (+ 32 644 €)**

##### **Sous-fonction 03 : Transports urbains (+ 32 644 €)**

##### **Art.778 720 Autres produits exceptionnels (+ 32 644 €)**

Le rapport annuel du délégataire 2018, dont le Conseil métropolitain a pris acte le 18 octobre 2019, identifiait une régularisation à effectuer en recettes, au titre de la contribution financière forfaitaire au délégataire pour 1 389 € et de la gestion du service Taxistan à hauteur de 31 255 €.



## **II – INSCRIPTIONS N’IMPACTANT PAS L’EQUILIBRE GENERAL DES BUDGETS : DECISION MODIFICATIVE TECHNIQUE**

### **1- SECTION D’INVESTISSEMENT :**

**VIREMENTS DE CREDITS A L’INTERIEUR D’UNE MEME AP  
D’UN CHAPITRE A UN AUTRE CHAPITRE  
AU SEIN DE LA MEME OPERATION**

Le Conseil métropolitain a adopté, par délibération du 8 février 2019, un règlement budgétaire et financier qui introduit la notion d'opérations aux nouvelles autorisations de programme et qui apporte un découpage plus fin à travers la déclinaison du Projet d'Agglomération.

Les enveloppes d'opérations étant votées par nature, le Président peut effectuer des mouvements d'opérations entre articles au sein d'un même chapitre. Si ce virement a lieu d'un chapitre à un autre chapitre au sein de la même opération, les ajustements de crédits sont régularisés comptablement et présentés, sous forme d'un tableau, à l'assemblée délibérante en Conseil métropolitain, lors d'une décision modificative technique.

La décision modificative technique n'a aucune incidence financière sur le résultat.

## DEPENSES

### Opérations réelles

### BUDGET PRINCIPAL

Opération	Montant	Budget principal	S/Fonct.	Nature	Libellé nature	Progr.	Libellé progr.	Service
Meurthe	4 566	de vers	76.1	2031	frais d'études	92	aménagt plaines de Meurthe	420
				21538	autres réseaux	95	aménagt Meurthe maintenance	
Circulation	8 000	de vers	847.1	2051	concessions droits similaires	20	matériel signalisation circulation	730
				2152	installations de voirie	293	extension syst régulation trafic	
Ecologie urbaine	15 000	de vers	78.1	202	frais d'études, de révisions	666	diagnostic agricole dans le cadre du PLUC	616
				2128	autres agentcs aménagts			
Voirie	8 000	de vers	844	2315	install. mat. outil. techniques	532	voirie primaire	702
				2111	terrains nus	372	acquis. classements de voirie	703
Voirie	17 500	de vers	844	2051	concessions droits similaires	771	arcopole pro dt-dict	302
				2315	install. mat. outil. Techniques	310	trav maintenance signalisation	702
Maintenance des bassins de rétention	11 760	de vers	735	21538	autres réseaux		bassin de rétention et mise en valeur des parcs urbains	414
				2051	concessions droits similaires	29		
Maintenance des bassins de rétention	3 200	de vers	735	2111	terrains nus		aménagement des ruisseaux	420
				2031	frais d'études	507		
Etudes générales de déplacements	28 050	de vers	510.2	2031	frais d'études	161	études de déplacement	709
				2041711	biens, mobiliers, matériel études			709SUBV
Opérations spécifiques musées - CNR	4 000	de vers	314.3	2313	constructions	767	projet médiation évolution en botanique	271
				2162	fonds anciens bibliothèques musées			271CA
Arbres et espaces verts	34 800	de vers	511	2128	autres agentcs aménagts	13	plantation d'arbres d'alignement	611
				2051	concessions droits similaires	682	patrimoine arboré	
Etudes de requalification urbaine	3 111	de vers	515.7	2315	install. mat. outil. techniques	367	traitement espaces dégradés	620
				20415342	bâtiments et installations	586	friches RFF : Jarville - Heillecourt	
Ouvrages d'art	-40 000	de		2151	réseaux de voirie	772	gr. répar s/ouvrages identifiés	
	-259 000	de	844	2151	réseaux de voirie	735	gr. répar sur le viaduc Kennedy	702
	299 000	vers		2315	install. mat. outil. Techniques	14	gr. répar trav neufs ouvrages art	
Réseaux d'eaux pluviales	100 000	de vers	734	2315	install. mat. outil. techniques	797	nouveau tramway	420
				21538	autres réseaux	28	renforcement des réseaux	
Actions en faveur du développement durable	4 000	de vers	78	2031	frais d'études	504	plan climat territorial	612
				20421	biens, mobiliers, matériel études	497	récupérateurs d'eau de pluie	612SUBP

## BUDGET ANNEXE EAU

Opération	Montant	Budget eau	S/Fonct.	Nature	Libellé nature	Progr.	Libellé progr.	Service
Réseaux de distribution	16 500	de vers		2051 2183	concessions droits similaires mat bureau et mat informatique	8168 8019	gestion technique centralisée matériel bureautique	431 302

## BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Opération	Montant	Budget assainissement	S/Fonct.	Nature	Libellé nature	Progr.	Libellé progr.	Service
Réseaux de collecte	-400 000 200 000 200 000	de vers vers		2315 21532 21532	install. mat. outil. techniques réseaux d'assainissement réseaux d'assainissement	9170 9098 9091	réduction eaux claires parasites réhabilitation réseaux d'asst extension renforcement réseaux	420
Réseaux de collecte	16 500	de vers		2051 2183	concessions droits similaires mat bureau et mat informatique	9168 9018	gestion technique centralisée matériel bureautique	431 302

## BUDGET ANNEXE R.M.T.

Opération	Montant	Budget R.M.T.	S/Fonct.	Nature	Libellé nature	Progr.	Libellé progr.	Service
Réseau métropolitain de télécommunication	140 000	de vers		2153 2315	installations à caractère spécifique install. mat. outil. Techniques	12 13	conduits par anticipation modifications du réseau	302

## BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Opération	Montant	Budget transports	S/Fonct.	Nature	Libellé nature	Progr.	Libellé progr.	Service
Investissements contractuels DSP mobilités	1 250 000	de vers	03	2315 2156	install. mat. outil. techniques matériel de transport d'exploitation	32 80	progr prévision. d'invnt délégataire matériel roulant	720
Développement des usages	75 000	de vers	03	2031 2315	frais d'études install. mat. outil. Techniques	161 82	études de déplacement aménagts p/transports collectifs	720





**2. SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

**VIREMENTS DE CREDITS A L'INTERIEUR D'UN MEME CR**

**D'UN CHAPITRE A UN AUTRE CHAPITRE**

S'agissant des crédits de fonctionnement, les ajustements de crédits, d'un chapitre à un autre chapitre à l'intérieur du même centre de responsabilité, sont présentés à l'assemblée délibérante lors de cette même décision modificative technique. La décision modificative technique n'a aucune incidence financière sur le résultat.

## DEPENSES

### Opérations réelles

### **BUDGET PRINCIPAL**

Centre de responsabilité	Montant	Budget principal	S/Fonct.	Nature	Libellé nature	Service
Grands partenariats	96	de vers	510.1	6238 6561.9	divers, publicité, publications participation multipole sud 54	160
Grands partenariats	13 000	de vers	510.1	6238 65748	divers, publicité, publications subv fonct autres pers. droit privé	205 205SUBV
Développement économique	2 000	de vers	633.2	62268 65748.48	autres honoraires, conseils subv p/le dévelopt du tourisme	200 200SUBV
Energie et climat	-50 000 -20 000 70 000	de de vers	78 758 78	65748.34 62268 65748.75	subvention Airlor autres honoraires, conseils subv diverses développt durable	612SUBV 612 612SUBV
Sports loisirs	30 000	de vers	326 317.1	65748.170 615231	subv UNSS championnat du monde entretien de voirie	350SUBV 350G
Sports loisirs	-10 209 -3 500 13 500 209	de de vers vers	326 326 326 325.7	65748.86 65748.143 6238.17 6561.2	subv fonct p/ manifestations sportives subv au Comité Départemental de Rugby promotion par le sport : actions diverses participation SM Forêt de Haye	350SUBV 350SUBV 350G 350G
Habitat et rénovation urbaine	6 000	de vers	552.1 552.3	615232 65742.184	entretien de réseaux subv à la SPL Grand Nancy Habitat	640 640SUBV
Services de mobilité	14 000	de vers	510.2	65748.126 6185	subv en faveur des mobilités frais de colloques et séminaires	709SUBV 709
DSIT	56 000	de vers	020.3	6156 673	maintenance titres annulés	300
Enseignement supérieur	-7 800 2 950 4 850	de vers vers	23.2 23.1 23.2	6185 65748.1 65748.16	frais de colloques et séminaires subv à l'enseignement supérieur subv insertion étudiants dans la cité	201 201SUBV 201SUBV

### **BUDGET ANNEXE TRANSPORTS**

Centre de responsabilité	Montant	Budget Transports	S/Fonct.	Nature	Libellé nature	Service
Transports et déplacements	-77 200	de vers	03	6574.1 611.2	subv au concessionnaire du réseau gestion du service handistan	720

## RECETTES

### Opérations réelles

### **BUDGET PRINCIPAL**

Centre de responsabilité	Montant	Budget Principal	S/Fonct.	Nature	Libellé nature	Service
Dépenses de structure	699 210	de vers	01 021	75888 6479	autres produits divers gestion courante rembts sur autres charges sociales	100

### **III – ECRITURES COMPTABLES SPECIFIQUES**

## **1 – OPERATIONS REELLES**

## **A - Opérations réelles relatives à la participation des budgets eau et assainissement au remboursement de l'annuité de la dette contractée pour l'acquisition de l'immeuble Chalnot**

Depuis la délibération n° 10 du 25 novembre 2011, une participation des budgets annexes eau et assainissement au remboursement de l'annuité de la dette contractée par le budget principal pour l'acquisition de l'immeuble Chalnot est enregistrée chaque année. Cette participation a été calculée au prorata de la surface occupée et s'élève à 67 678 € par an pour les deux budgets annexes.

La participation annuelle de chaque budget est ensuite évaluée proportionnellement aux charges de personnel supportées par les budgets annexes concernés l'année n-1. La participation du budget eau s'élève ainsi à 30 883 € pour l'année 2019 et celle du budget de l'assainissement à 36 795 €.

### **BUDGET PRINCIPAL**

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM	S/fonction	Article	Progr	Service	DM
					020.1	1328.8	256	320	67 678,00
				-					<b>67 678,00</b>

### **BUDGET ANNEXE EAU**

DEPENSES				RECETTES			
S/fonction	Article	Service	DM	S/fonction	Article	Service	DM
	6742	320	30 883 €				
			<b>30 883 €</b>				<b>- €</b>

### **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

DEPENSES				RECETTES			
S/fonction	Article	Service	DM	S/fonction	Article	Service	DM
	6742	320	36 795 €				
			<b>36 795 €</b>				<b>- €</b>

## **B - Opérations réelles relatives aux admissions en non-valeur**

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

A la lecture des informations transmises par la Trésorerie de Nancy Municipale, il est fait état des créances admises en non-valeur, malgré la réalisation de toutes les diligences possibles en la matière, pour le motif "poursuites sans effet" et "personne disparue". Ces créances pourront éventuellement faire l'objet d'un recouvrement ultérieur, selon le cas, si les débiteurs sont retrouvés et/ou reviennent "à meilleure fortune". La Trésorerie présente également des créances "éteintes" faisant suite à une décision judiciaire ("surendettement", "liquidation judiciaire") qui met fin à toute poursuite et tout recouvrement. Ces créances sont juridiquement éteintes. Au vu de ces éléments, il convient de réaliser un ajustement budgétaire afin de passer les opérations d'admission en non-valeur sur les budgets annexes eau et assainissement.

### **BUDGET ANNEXE EAU**

DEPENSES				RECETTES			
S/fonction	Article	Service	DM	S/fonction	Article	Service	DM
	6541	320	148 816 €				
			<b>148 816 €</b>				<b>- €</b>

### **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

DEPENSES				RECETTES			
S/fonction	Article	Service	DM	S/fonction	Article	Service	DM
	6541	320	86 468 €				
			<b>86 468 €</b>				<b>- €</b>

## **C - Opération réelle relative à la régularisation d'une opération sous mandat suite à un contentieux**

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **BUDGET PRINCIPAL DEPENSES**

La Communauté urbaine du Grand Nancy, devenue Métropole du Grand Nancy le 1er Juillet 2016, et la Société Lorraine d'Economie Mixte d'Aménagement Urbain à Nancy (SOLOREM) ont conclu le 15 octobre 2014 un marché public de production d'œuvre ayant pour objet « la conception, réalisation et insertion d'une œuvre artistique au titre du 1 % artistique dans le cadre des constructions ARTEM et de l'Institut Jean Lamour à Nancy ». Ce marché a été attribué à Messieurs Djamel KOKENE et Michel BLAZY (ci-après les artistes), pour la conception et la réalisation d'une œuvre artistique dénommée « la peau des choses ou l'aspirateur et le cosmos », et qui consiste en « la réalisation de six dispositifs répartis sur l'ensemble du site et pensés comme lieux d'activités, générateurs de liens ».

Cependant, depuis le démarrage du marché, les artistes ont été confrontés à des difficultés de réalisation de ces œuvres et ont accumulé des retards importants. Ceci a conduit le Grand Nancy, par un courrier en date du 02 octobre 2017, à résilier le marché pour motif d'intérêt général et à fixer à la somme négative de - 78 934,68 euros le solde du marché, selon le décompte de résiliation (décision n° 10232).

Les artistes, par l'intermédiaire de leur conseil, ont contesté cette décision de résiliation et ont déposé une requête en annulation devant le tribunal administratif de Nancy le 30 novembre 2017. Le Tribunal ayant rendu son jugement le 27 août 2019, il a annulé cette décision de résiliation ainsi que le décompte de résiliation, faisant annuler également le titre associé. Il convient ainsi d'annuler le titre et de prévoir 79 000 € en dépenses pour exécuter cette décision du Tribunal.

	<b>S/fonction</b>	<b>Article</b>	<b>Progr</b>	<b>Service</b>	<b>DM</b>
Artem 3ème tranche ICN/ISAM/IAE	515.3	458203102	632	201	79 000,00
					<b>79 000,00</b>

## D - Opérations liées aux échanges fonciers

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### **BUDGET PRINCIPAL**

L'instruction comptable M57 impose de comptabiliser les immobilisations acquises et cédées par voie d'échanges (terrains, immeubles, œuvres d'art, ...) au moyen d'écritures réelles et d'ordre équilibrées en dépenses et recettes d'investissement et de fonctionnement, et ce afin de valoriser les immobilisations concernées dans l'inventaire du Grand Nancy.

L'écriture d'acquisition se matérialise comptablement par une dépense réelle sur le compte 21 concerné. En parallèle, la cession se traduit par une prévision budgétaire en 024 puis une recette réelle sur le compte 775. En complément, il y a lieu de constater une opération d'ordre au compte 675 en dépense et au compte 21 concerné en recette, s'assimilant ainsi à une opération de sortie de patrimoine à titre onéreux.

Il est à noter que seuls, le produit au 024 et l'intégration au 21 sont à prévoir au budget ; en effet les crédits s'ouvrent automatiquement pour les opérations d'ordre sur le budget principal.

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM	S/fonction	Article	Progr	Service	DM
581	2111	152	320	1 640,00	581	024	152	320	1 640,00
844	2111	372	320	2 000,00	844	024	372	320	2 000,00
844	2111	372	320	1,00	844	024	372	320	1,00
515.1	2111	127	320	118 560,00	515.1	024	127	320	118 560,00
518.1	2111	130	320	10 395,00	518.1	024	130	320	10 395,00
				<b>132 596,00</b>					<b>132 596,00</b>



## **2 – OPERATIONS D'ORDRE**

## **A – Opérations d'ordre relatives au portage foncier avec EPFL**

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **BUDGET PRINCIPAL**

Conformément à la délibération n° 7 du Conseil métropolitain du 18/10/2019, il s'agit de porter l'inscription des écritures d'ordre, équilibrées en dépenses et en recettes, relative au portage foncier par l'E.P.F.L., lors de l'acquisition de 4 parcelles dans le secteur Mac Mahon.

#### **DEPENSES**

##### ***Opérations d'ordre***

##### **Sous-fonction 581 : Réserves foncières (+ 1 460 231 €)**

**Art. 2111 601 253.OP** Terrains nus – Secteur Mac Mahon (+ 1 460 231 €)

#### **RECETTES**

##### ***Opérations d'ordre***

##### **Sous-fonction 581 : Réserves foncières (+1 460 231 €)**

**Art. 16876 601 253.OP** Autres établissements – Secteur Mac Mahon (+ 1 460 231 €)

## **B - Opérations d'ordre relatives aux amortissements**

Afin de constater comptablement les amortissements à réaliser au titre de l'exercice 2019, il convient d'ajuster les crédits prévus au budget primitif 2019.

### **BUDGET PRINCIPAL**

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM	S/fonction	Article	Progr	Service	DM
01	6811		320.OR	80 000,00	01	280422		320.OR	80 000,00
				<b>80 000,00</b>					<b>80 000,00</b>

### **BUDGET ANNEXE TRANSPORTS**

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM	S/fonction	Article	Progr	Service	DM
01	6811		320.OR	1 100 000,00	01	28031		320.OR	25 000,00
					01	28121		320.OR	1 000,00
					01	28135		320.OR	10 000,00
					01	28138		320.OR	7 000,00
					01	28153		320.OR	300 000,00
					01	28156		320.OR	165 000,00
					01	28157		320.OR	2 000,00
					01	28181		320.OR	2 000,00
					01	28182		320.OR	520 000,00
					01	28183		320.OR	55 000,00
					01	28184		320.OR	3 000,00
					01	28188		320.OR	10 000,00
				<b>1 100 000,00</b>					<b>1 100 000,00</b>

***C - Opérations d'ordre relatives à la neutralisation des amortissements des bâtiments publics et des subventions finançant des bâtiments et installations et des projets d'infrastructure d'intérêt national***

**BUDGET PRINCIPAL**

La nomenclature M57 a rendu obligatoire l'amortissement des bâtiments publics pour les Métropoles. Or cette situation générant un fort surcoût d'amortissement, les décrets n° 2015-1846 et 2015-1848 du 29 décembre 2015 ont autorisé de neutraliser budgétairement la charge d'amortissement des bâtiments publics et des subventions d'équipements versées. Cette neutralisation se matérialise comptablement par un mandat en section d'investissement au compte 198 en contrepartie d'un titre de recette de fonctionnement au compte 7768.

DEPENSES				RECETTES			
S/fonction	Article	Service	DM	S/fonction	Article	Service	DM
01	198	320.OR	260 000 €	01	7768	320.OR	260 000 €
			<b>260 000 €</b>				<b>260 000 €</b>

## **D - Opérations d'ordre relatives à l'amortissement des subventions d'investissement perçues par le Grand Nancy**

Lorsqu'une subvention d'investissement perçue par le Grand Nancy finance un bien amortissable, cette subvention fait également l'objet d'un dispositif d'amortissement, prenant la forme d'un titre au compte 777 « quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice » et d'un mandat sur une déclinaison du compte 139 « subventions d'investissement inscrites au compte de résultat ». Cette écriture comptable a pour conséquence de financer une fraction de la dotation aux comptes d'amortissement et donc de réduire le coût budgétaire réel d'amortissement.

### **BUDGET PRINCIPAL**

DEPENSES				RECETTES			
S/fonction	Article	Service	DM	S/fonction	Article	Service	DM
01	13911	320.OR	205 000 €	01	777	320.OR	256 110 €
01	13913	320.OR	26 510 €				
01	139141	320.OR	13 000 €				
01	13916	320.OR	11 600 €				
			<b>256 110 €</b>				<b>256 110 €</b>

### **BUDGET ANNEXE EAU**

DEPENSES				RECETTES			
S/fonction	Article	Service	DM	S/fonction	Article	Service	DM
	13918	320.OR	56 000 €		777	320.OR	56 000 €
			<b>56 000 €</b>				<b>56 000 €</b>

### **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

DEPENSES				RECETTES			
S/fonction	Article	Service	DM	S/fonction	Article	Service	DM
	13918	320.OR	510 000 €		777	320.OR	510 000 €
			<b>510 000 €</b>				<b>510 000 €</b>

### **BUDGET ANNEXE LOCATIONS IMMOBILIERES**

DEPENSES				RECETTES			
S/fonction	Article	Service	DM	S/fonction	Article	Service	DM
01	13917	320.OR	82 000 €	01	777	320.OR	82 000 €
			<b>82 000 €</b>				<b>82 000 €</b>

## ***E - Acquisition à titre gratuit du foncier nu des équipements d'ARTEM vis-à-vis de la Solorem***

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **BUDGET PRINCIPAL**

Par acte de vente des 14 et 16 décembre 2010, le Grand Nancy a cédé à titre gratuit à la Solorem des terrains en vue de la construction d'ARTEM pour 6 308 017,50 €. Suite à un échange avec le comptable public, la sortie de l'actif du Grand Nancy a été comptabilisée par une écriture de cession à titre gratuit en 2017 ; le patrimoine métropolitain a donc été minoré à hauteur de ce montant.

En parallèle, la délibération n° 12 du 29 novembre 2013 précise qu'à son tour, le Grand Nancy ne doit pas payer cette valeur du foncier nu au moment de l'acte notarié à l'issue des travaux. Cette contraction comptable s'assimile en comptabilité à une créance de la Métropole vis-à-vis de la Solorem à hauteur de 6 308 017,50 €, comptabilisée en 2764. A chaque fois que le Grand Nancy acquiert des équipements par acte notarié auprès de la Solorem, cette créance est diminuée à hauteur de la valorisation comptable du foncier nu initialement cédé à titre gratuit. En termes comptables le Grand Nancy procède à l'émission d'un titre en 2764 pour apurer la créance et d'un mandat en 204422 pour compenser sous forme de subvention la valeur brute du foncier.

Toutefois, le schéma comptable défini avec le comptable public était incomplet car il ne permettait pas d'intégrer à nouveau comptablement dans l'actif la valeur du foncier nu qui revient au Grand Nancy. Aussi à des fins de fiabilisation de l'actif et de perception du FCTVA, il convient de constater comptablement l'acquisition à titre gratuit du foncier nu pour les équipements déjà acquis par la Métropole, lesquels s'élèvent à un montant de 1 528 890 €. Cette acquisition comporte les espaces publics 1 (213 620 €), les volumes 1 et 2 de l'ICN et de l'ISAM-IAE (656 700 €), l'ENSA (375 320 €) et les galeries C et D des espaces publics (283 250 €).

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM	S/fonction	Article	Progr	Service	DM
515.3	21318	306	320.OP	1 528 890,00	515.3	1318	306	320.OP	1 528 890,00
				<b>1 528 890,00</b>					<b>1 528 890,00</b>

## **F - Opérations d'ordre liées à la régularisation des comptes de tiers**

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **BUDGET PRINCIPAL**

Conformément au plan comptable M57, les travaux pour compte de tiers doivent être équilibrés en dépenses et en recettes à la fin de l'opération, le tiers pour lequel le Grand Nancy effectue des travaux remboursant l'intégralité de la prestation. En cas de déséquilibre, la différence entre les recettes et les dépenses s'analyse, au regard des règles comptables, comme le versement d'une subvention en nature. A ce titre, des régularisations comptables doivent être appliquées sur certaines imputations relatives aux travaux pour compte de tiers. Le tableau ci-dessous se traduit par des inscriptions au budget équilibrées en dépenses et en recettes.

	DEPENSES					RECETTES				
	S/fonction	Article	Progr	Service	DM	S/fonction	Article	Progr	Service	DM
Travaux divers collecte OM	7212	20422	536	320.OP	9 222,00	7212	458200536	536	320.OP	9 222,00
					<b>9 222,00</b>					<b>9 222,00</b>